

Cessez de payer votre loyer lors du décès de votre conjoint(e).
APPELEZ-NOUS
BA
BENOÎT BOUCHARD
ASSURANCES INC.
Pour renseignements
Ferdinand Hendriks,
658-4678

Louez une EAGLE VISTA 2995
pour aussi peu que 55¢ 300 km gratuits
Fin de semaine 149¢ 1000 km gratuits
1 semaine 495¢ 3000 km gratuits
LOCATION
MAISONNEUVE
529-8135

LE MONDE

Liban : un accord a failli avoir lieu

Un accord de paix au Liban, portant sur des réformes politiques et un échec de retrait des forces d'occupation syriennes, est venu près d'être conclu, hier, à Taéf. **A-8**

LE CANADA

Barrett veut utiliser l'armée pour vaincre la pollution

Dave Barrett a surpris tous ses adversaires à l'investiture néo-démocrate en proposant hier que l'armée canadienne se transforme en armée contre la pollution. **B-7**

LE QUÉBEC

Des hôpitaux ont commencé à réduire les salaires

Les réductions de salaire sur les chèques de paie des syndiqués de la Fédération des infirmières et de la Fédération des affaires sociales de la CSN sont commencées. **A-7**

LA RÉGION

La Beauce signale le 1er cas de maladie de Lyme

Les tiques porteuses de la maladie de Lyme ont commencé à franchir la frontière canado-américaine. Un homme est hospitalisé à la suite d'une piqûre. **A-3**

QUÉBEC

Deux enquêtes sur l'évasion de six détenus à Québec

Tandis que deux enquêtes, dont une enquête interne du Centre de détention, sont en cours, trois détenus étaient toujours en cavale hier soir. **A-3**

L'ÉCONOMIE

Pierre Fortier à la présidence de la financière Desjardins

L'artisan de la nouvelle Loi sur les caisses d'épargne et de crédit deviendra président de la société qui chapeaute les plus grands pouvoirs accordés au mouvement. **B-1**

LES ARTS

Un Picasso inconnu, à la Villa Bagatelle

Présentée à la Villa Bagatelle jusqu'au 26 novembre, l'exposition « Picasso : au-delà de l'homme unidimensionnel » permet de découvrir le poète, l'affichier, l'orfèvre. **C-1**

LE SPORT

La guilne des Nordiques se poursuit au Spectrum

Malgré un bel effort en troisième période, les Nordiques ont perdu 4-2, hier soir, contre les Flyers. L'équipe québécoise n'a pas gagné au Spectrum depuis 4 ans. **S-2 et S-3**

L'INDEX

Québec et l'Est québécois	A-3 à A-6
Le Québec	A-7
Le Canada	B-7
Le Monde	A-8 et A-11
Alain Bouchard	A-5
Annonces classées	C-6 à C-11
Arts	C-1 à C-5
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-10
Décès	C-11 et C-12
Économie	Cahier B
Éditorial	A-10
Feuilleton	C-8
Horoscope	C-10
Mots croisés	C-9
Mot mystère	C-9
Où aller à Québec	C-4

LA MÉTÉO

Ensoleillé avec passages nuageux.
Maximum : 12 à 14. Demain : ensoleillé avec passages nuageux. **S-16**

La Pologne redeviendra capitaliste

VARSOVIE (Reuter, AFP) — Le gouvernement polonais, dominé par Solidarité, a dévoilé, hier, un programme économique qui fera de la Pologne un pays capitaliste.

Le programme vise à instaurer « le plus rapidement possible » les structures d'une économie de marché et des institutions capitalistes, après 45 ans de communisme.

Le retour à la propriété privée et d'autres formes de propriété non étatique joueront un rôle majeur dans le nouveau système économique.

Le programme établit des

échanciers serrés pour les immenses changements structurels et prévoit de sévères mesures d'austérité pour mettre à la raison un taux très élevé d'inflation. Ce taux, pour l'année en cours, devrait être de 900 % à 1.000 %.

Les mesures anti-inflationnistes seront lancées au cours des trois prochains mois et l'introduction des « mécanismes de marché et des nouvelles institutions » commencera l'an prochain pour se terminer en 1991, déclare un document rendu public hier par le gouvernement.

Parmi les mesures qui seront appliquées, notons la vente de propriétés de l'Etat et la disparition de l'interdiction de posséder des terres ou des entreprises.

Une TVA

Une réforme bancaire, l'établissement d'un impôt sur le revenu et d'une taxe sur la valeur ajoutée, la création de marchés boursiers et une révision du système monétaire font partie du programme de réformes.

Dans sa lutte contre l'inflation, le gouvernement s'est engagé à réduire le déficit, en réduisant les subventions, en limitant les hausses salariales, en fermant les usines d'Etat non rentables et en réduisant les budgets des forces armées et de la police.

Pour réduire l'impact de son programme anti-inflation sur les personnes à faible revenu ou à revenu fixe, le gouvernement a prévu un programme d'aide alimentaire sous forme de coupons destinés aux personnes à la retraite et aux plus démunis.

Appel de Walesa

Lech Walesa, président du mouvement Solidarité, a déclaré hier que les réformes économiques du gouvernement de Tadeusz Mazowiecki réussiraient si elles obtenaient le soutien de la population polonaise et l'aide du monde occidental.

Au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, Walesa a notamment déclaré : « Le gou-

Suite A-2, Pologne...

Autre texte en page B-7

Bourassa s'est rendu en secret à Toronto

Inquiet de voir l'accord constitutionnel du lac Meech battre dangereusement de l'aile, le premier ministre Bourassa s'est bel et bien rendu secrètement à Toronto, mercredi soir, pour demander l'aide de son ami David Peterson.

par MICHEL DAVID
LE SOLEIL

Les deux hommes ont soupé en tête-à-tête dans un hôtel du centre-ville, a confirmé un porte-parole du premier ministre ontarien, M. Michel Tansey. La veille, l'attaché de presse de M. Bourassa, M. Ronald Poupard, parlait simplement d'une visite privée, sans aucune allusion à une rencontre avec M. Peterson.

Il a expliqué, hier, que c'est au cours d'une conversation téléphonique, en fin de semaine dernière, que MM. Bourassa et Peterson seraient convenus de se rencontrer. Lui-même n'était pas au courant, a-t-il prétendu.

Ce n'est pas la première fois que M. Bourassa effectue ce genre de visite éclair, au Canada ou aux États-Unis, sans avertir personne. Seul son chef de cabinet, M. Mario Bertrand, l'accompagnait à Toronto, pour participer à d'autres « rencontres privées » de son côté.

Au bureau du premier ministre, on insistait pour dire que l'accord du lac Meech n'était pas le seul sujet à l'ordre du jour. Dans le contexte des compressions à Via Rail, les deux hommes auraient également discuté de la possibilité d'un train à grande vitesse (TGV) dans le corridor Québec-Windsor, de ventes d'électricité, de barrières non tarifaires, etc.

L'accord du lac Meech n'était même pas le sujet majeur de la rencontre, a soutenu M. Poupard. « Il n'y a pas eu de discussion sur l'élaboration d'un

Suite A-2, Bourassa...

Une opération périlleuse



À l'aide d'un hélicoptère Sikorsky S-61, les spécialistes de la firme Dappelmayr ont posé, hier, sur le flanc sud du mont Sainte-Anne, la plupart des 28 tours et leurs « têtes », qui supporteront la nouvelle télécabine du centre de ski. Une opération bruyante et périlleuse qui commande le maximum de précision. Un véritable spectacle !

Texte en page A-3 C.

La FAS s'apprête à ranger l'artillerie lourde

SAINT-HYACINTHE — La Fédération des affaires sociales s'apprête à ranger (FAS-CSN) son artillerie lourde. La présidente Catherine Loumède croit en effet qu'il vaut mieux, au cours des trois prochaines semaines, donner le maximum de chances au processus de négociation plutôt que de parler de grève générale illimitée dans le réseau de la santé et des services sociaux.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

Pendant que se poursuivront les pourparlers entre la fédération et le gouvernement, les 95.000 membres de la FAS seraient cependant invités à faire pression sur les employeurs locaux pour accélérer les négociations et éli-

miner les mesures de répression. Refus de réaliser des heures supplémentaires, réduction de la disponibilité au travail et occupation des bureaux des administrateurs sont des moyens d'action envisagés par la FAS, a indiqué hier la présidente.

Selon Mme Loumède, les syndiqués du réseau des af-

aires sociales ne sont pas prêts à déclencher une seconde grève. Les conséquences (perte de salaire et d'ancienneté, et la non-retenue des cotisations syndicales) du débrayage illégal de septembre, ont eu un effet démobilisateur chez les membres. « Des gens sont en colère, angoissés, désorientés et se demandent où s'en vont la CSN et la FAS. D'autres ont songé à démissionner de leur syndicat. Certains disent même que la négociation est perdue », a admis la présidente, devant les 800 délégués réunis en conseil fédéral hier et aujourd'hui, à Saint-Hyacinthe.

Au défi de redonner confiance et courage aux troupes et de mesurer leur détermination, s'ajoutent aussi des difficultés financières pour la FAS. Avec les sanctions prévues à la loi 160, la FAS pourrait être privée de 60 semaines de cotisations syndicales, soit de plusieurs millions. La fédération a déjà dû mettre temporairement à pied deux salariés et interrompre le travail de certains comités. Certes, les syndicats tenteront de récupérer les cotisations directement du salarié. Avec 95.000 membres, dont la moitié occupent des postes à temps partiel

Suite A-2, FAS...

L'université Laval immobilisée par une panne pendant 25 heures

Un câble de relève en réparation et le temps anormalement long mis pour l'inspection aérienne du réseau électrique alimentant le campus de l'université Laval, frappé par une panne générale mardi vers 23 h, expliqueraient le long délai entre le signalement de la panne de courant et le rétablissement du service en fin de soirée hier.

par MARIE CAOQUETTE
LE SOLEIL

L'Hydro fera une enquête sur le délai qu'a mis l'équipe des services essentiels avant de procéder à l'inspection des câbles souterrains, selon une porte-parole, Mme Claire Trépanier. Les employés d'Hydro étaient en grève mardi pour une période de 24 heures se terminant mercredi matin à 8 h, rappelait-elle. Par ailleurs, le câble de relève qui aurait pu alimenter l'université était hors d'usage depuis le 8 octobre, en raison de travaux de réparation.

Hier vers 8 h donc, trois équipes de réparation ont été mises à l'oeuvre pour localiser les joints défectueux du câble souterrain qui court entre les postes du Vallon et de la Suète. Ces travaux de localisation sous terre sont toujours plus longs que les réparations aériennes, note Mme Trépanier. Les hommes se déplacent en camion d'un puits d'accès à un autre pour trouver le bris et doivent procéder par déductions successives pour identifier le problème, explique-t-elle. En fin d'après-midi, le « bobo » était localisé et une reprise de charge était tentée vers 20 h.

Il s'agit de la seconde panne d'importance à survenir à l'université en moins de deux ans : La précédente, le 7 janvier 1988, avait duré 28 heures. Cette fois-ci, 2.500 locataires des résidences universitaires ont passé deux nuits sans chauffage par temps relativement doux et les activités d'enseignement ont, pour leur part, été suspendues pendant toute la journée hier. Un porte-parole de l'université, M. André Desmarts, signalait toutefois que tous les systèmes d'alimentation électrique « délicats », dans certains labos notamment, étaient branchés sur une génératrice d'urgence pour éviter une répétition des dégâts occasionnés par la panne de 1988.

Tout devait être revenu à la normale ce matin sur le campus.



Les équipes de réparation d'Hydro ont mis une bonne partie de la journée à repérer un joint défectueux de câble souterrain.

Suites de la première page

FAS...

ou sont soumis à la liste de rappel, des membres du bureau fédéral ne cachent pas que la tâche sera laborieuse.

En tenant compte de tout ce contexte, la présidente croit qu'il est opportun, à ce moment-ci, d'évaluer le chemin parcouru depuis le début des négociations et d'évaluer la capacité d'aller chercher plus de l'employeur.

Après plus de trois semaines de trêve, la FAS conclut que celle-ci n'a pas donné les résultats escomptés. « On a cru, de bonne foi, la promesse du premier ministre du Québec de négocier et de régler rapidement les problèmes que nous vivons dans le réseau. On se rend compte maintenant que nous avons suspendu la grève, que le gouvernement et les associations patronales, eux, ne sont pas en trêve ! Ils nous frappent de plus belle avec la loi 160, ils annulent unilatéralement le protocole de libération du comité de négociation et, en plus, ils tardent à négocier », souligne la FAS dans un document remis aux délégués.

Hier, le conseil fédéral a pris connaissance du rapport de négociation à la table sectorielle. Aujourd'hui, ils auront un bilan des travaux à la table commune, un rapport sur les états financiers de la fédération et devront décider d'un plan d'action pour la suite des négociations qui reprendront demain.

La présidente Loumède estime qu'une entente est possible d'ici les trois prochaines semaines si la partie patronale démontre une volonté de régler. La dirigeante syndicale n'est pas hostile, si besoin est, à la médiation. La FAS vise toujours un règlement avant la fin de l'année.

Rappelons que la CEQ a également opté pour des moyens de pression « légers » auprès des employeurs locaux. Le 21 octobre, la CEQ fera un bilan des négociations en cours et décidera s'il est nécessaire de recourir de nouveau à la grève.

Radio-Canada...

aussi l'Union des artistes, affirme monsieur Masse, considèrent qu'il y a trop de ressemblances entre la radiodiffusion publique et la radiodiffusion privée. « On sait que certains diffuseurs, comme CFCF et Quatre Saisons à Montréal, se plaignent de la « concurrence déloyale » que lui livre Radio-Canada sur le marché des séries étrangères.

Le projet de loi ne dit rien cependant des ressources supplémentaires qu'on garantirait à la société d'État si elle abandonne le secteur du divertissement de masse pour s'orienter davantage vers des productions culturellement plus riches mais commercialement beaucoup moins rentables.

En passant, le nouveau tandem qui dirigera Radio-Canada, Patrick Watson, président du Conseil à temps partiel, et Gérard Veilleux, président-directeur général, ont été consultés avant le dépôt du projet de loi et auraient donc accepté leur nomination « en toute connaissance de cause ».

Comme dans un autre projet déjà présenté sous Flora Macdonald et mort au feuillet avec la campagne électorale de l'automne dernier, la politique de radiodiffusion reconnaît la spécificité de la radio et de la télévision françaises. On promet des ressources « équivalentes », mais rien n'assure un rattrapage en faveur des diffuseurs francophones, en particulier sur le plan de l'information.

En fait, la spécificité de la radiodiffusion française au Canada pourrait tout aussi bien signifier moins de ressources, en tenant compte du « marché francophone » plus réduit.

Quant à TV5, qui a très peu pénétré le marché de l'extérieur du Québec et que les Français semblent vouloir saborder, Marcel Masse a exprimé « le mécontentement du gouvernement à l'égard des télédiffuseurs quant à la rapidité avec laquelle ils acceptent de diffuser la chaîne française », et il a dit espérer que le CRTC en tiendra compte dans le renouvellement des permis.

L'opposition a commencé, dès hier, à critiquer le gouvernement qui se donne, cette fois, le pouvoir d'émettre des directives au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) sur de grandes questions d'orientation. Ce serait, selon les néo-démocrates en particulier, la porte ouverte à l'ingérence politique.

« On devrait faire davantage confiance à notre démocratie, a protesté Marcel Masse : si le gouvernement donne des instructions folichonnes au CRTC, le Parlement pourra en débattre. »

Le nombre des membres à temps plein du CRTC passe de neuf à treize tandis que celui des conseillers à temps partiel est réduit de dix à six.

Bourassa...

plan ou d'une stratégie. Il est trop tôt pour ça », a-t-il expliqué.

Stratégie
Coincidence néanmoins troublante, le quotidien torontois The Globe and Mail rapportait, hier, en première page, les propos de M. Peterson, selon lesquels l'existence même du Canada est menacée. « Vous voyez ce que dit M. Parizeau. Il est ravi des divergences d'opinion sur le lac Meech au Canada anglais. Vous savez comment il entend utiliser un éventuel échec », a-t-il déclaré.

Tout se passe comme si, après avoir vu ses propres menaces à l'indépendance tomber à plat, M. Bourassa avait demandé à son ami ontarien de prendre le relais.

Au bureau de M. Bourassa, on assure qu'il ne faut pas voir là la manifestation d'une stratégie concertée entre Québec et Toronto.

Même si M. Peterson entretient des « relations très amicales » avec ses homologues libéraux du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, MM. Frank McKenna et Clyde Wells, tous deux hostiles à l'accord du lac Meech, on fait valoir que la « méchante » Ontario ne serait pas la mieux placée pour amadouer les autres provinces.

On affirme également qu'aucune stratégie n'a été définitivement arrêtée en vue de la conférence fédérale-provinciale des 9 et 10 novembre. Le premier ministre doit réunir son « équipe » constitutionnelle (Gil Rémillard, Jean-Claude Rivest, Diane Wilhelmy, André Tremblay) au cours des prochains jours.

Pour le moment, on jongle avec diverses « hypothèses », comme celle d'une tournée pan-canadienne qu'effectuerait M. Bourassa lui-même ou le ministre Gil Rémillard.

Pologne...

vernement et moi-même voulons créer de nouvelles perspectives pour tous les Polonais mais si la population nous demande d'arrêter les réformes, nous arrêterons.

« Nous voulons que tout redevienne normal en Pologne, mais l'introduction d'un nouvel ordre sera difficile », a admis Walesa.

« Il n'y a pas d'autre solution que celle d'appliquer les réformes et nous ne reculerons pas à moins que les Polonais veuillent reculer, ce qui conduirait au drame », a ajouté Walesa.

En Bref

■ Caisse pop dévalisée

QUÉBEC — Deux individus affublés de cagoules et paraissant armés, ont commis un vol à la Caisse pop de l'Auvergne, au 210, 64e Rue est, hier soir vers 19h55, avant de prendre la fuite dans une auto Caravelle ou Diplomat de couleur noire. Ils sont toujours au large.

Un Québécois est arrêté en Colombie avec deux narco-trafiquants

BOGOTA, Colombie (AP) — Le gouvernement colombien a annoncé hier l'arrestation de deux narco-trafiquants présumés et la découverte de 454 kg de dynamite dans la résidence de l'un des plus puissants barons du cartel de Medellín.

Un québécois, Richard Houle, a également été arrêté et il devrait être expulsé vendredi vers le Canada.

Une porte-parole du département de la sécurité administrative a déclaré — sous couvert d'anonymat — que la police avait arrêté le narco-trafiquant présumé Leonidas Vargas.

Selon le quotidien colombien « El Espectador », Leonidas Vargas occupe un rang élevé au sein du cartel de Medellín et dirige des opérations dans l'État de Cauca (sud du pays), où la police a lancé ces dernières années plusieurs raids contre des laboratoires de cocaïne et saisi des tonnes de drogue.

L'armée a quant à elle annoncé qu'elle avait saisi 454 kg de dynamite dans la résidence de Jose Gonzalo Rodriguez-Gacha, l'un des 12 barons de la drogue les plus recherchés par les États-Unis.

Ont été également découverts : six postes radio émetteurs-récepteurs, neuf armes à feu et deux cen-

taines de tracts contenant des menaces contre le gouvernement colombien.

Pas de dialogue

Par ailleurs, les deux principaux quotidiens colombiens, « El Espectador » et « El Tiempo », ont dénoncé dans leurs éditions d'hier l'idée de discussions entre le gouvernement et les barons de la drogue.

« El Espectador », dont deux employés ont été abattus mardi dernier à Medellín, a annoncé dans un éditorial que la suggestion des trafiquants de drogue de discussions « sous leurs irrévocables menaces d'assassiner et de continuer leurs injustices si on ne les écoutait pas, ressemblerait à une véritable reddition ».

Le journal, dont le directeur avait déjà été tué par des narco-trafiquants il y a trois ans, a également fait savoir qu'il était trop tard pour pardonner et oublier.

« El Tiempo » de son côté, a estimé qu'« El Espectador » est en train d'être confronté « à la plus grave menace qui soit contre la liberté

de la presse dans l'histoire entière de la république ».

Les narco-trafiquants ont revendiqué l'assassinat mardi de Marta Luz Lopez, administrateur de l'agence du journal de Medellín, et de Miguel Soler, responsable de la diffusion et ont menacé de tuer les 11 employés restants de l'agence du journal à Medellín.

Du fait de la peur éprouvée par les conducteurs de camion et les livreurs, « El Espectador » a suspendu la livraison à domicile à Medellín.

La peur a également gagné les kiosques de Medellín où « El Espectador » était absent des piles, ont annoncé des employés d'hôtel et d'autres journaux de la deuxième ville du pays.

LE SOLEIL

390, rue St-Vallier Est
Québec (Québec) G1K7J6

Service aux abonnés	647-3333
Annonces classées	647-3311
Carrières et Professions	647-3270
Publicité Détaillants	647-3435
Publicité Générale	647-3266
Rédaction	647-3394
Promotion	647-3342
Renseignements	647-3233

LA QUOTIDIENNE
tirage du 12-10-89
8-2-9
4-2-6-6

En Bref

■ Vol de vêtements de cuir

LEVIS — Un vol à main armée perpétré hier matin vers 11h, à l'Entrepeau du cuir, au 85 route Kennedy, à Lévis, a permis à trois individus de s'emparer de plus de \$68,000 en manteaux, vestes et autres vêtements de cuir. Ils ont réussi à s'enfuir dans une fourgonnette Astro blanche, en dépit des recherches intensives des policiers.

■ Vol d'armes à feu

SAINT-ETIENNE — Deux individus dans la vingtaine ont commis un important vol d'armes à feu de différents calibres, revolvers et pistolets, hier matin, au magasin d'articles de sports, Sports Plus, au 945 route Lagueux, à Bernières. Après avoir fait irruption dans le magasin où il n'y avait aucun client, les deux bandits ont menotté la femme et l'ont enfermée dans un placard, avant de s'enfuir avec les armes.

■ Evadées de la Maison Tanguay

MONTREAL — Après avoir coupé un cadenas et ensuite une clôture, deux détenues ont réussi à prendre la clé des champs, mardi avant-midi, à la Maison Tanguay de Montréal. Un complice de l'extérieur les aurait aidés. Les évadées sont Dézonie Ferguson, 29 ans, de race noire, mesurant 1,65m et pesant 64 kilos, cheveux et yeux noirs. Elle purgeait 1,096 jours depuis le 29 septembre 1989, pour exportation de drogue. Quant à sa compagne, Liza Pierce, 25 ans, de race blanche, mesurant 1,52m et pesant 68 kilos, elle a les cheveux blonds et yeux bruns. Depuis le 15 août 1988, elle purgeait 914 jours pour prostitution et autres offenses. Les renseignements peuvent être transmis à la Sûreté du Québec à Montréal, au (514) 598-4060 ou au bureau du superviseur (514) 598-4242.



en exclusivité pour twik à québec

le manteau en agneau
de mongolie

on se retourne sur son passage... elle fend l'air dans un éclat stupéfiant de fourrure en couleur... mouton de mongolie ondulé, le royal, l'aubergine et le noir claquent... elle est à la recherche de l'agent 007... qui est-elle?... à suivre chez twik! 495.00



valeur exceptionnelle

le tee-shirt
maille française 29⁹⁵

tricot pur coton, intérieur ratiné c'est la maille française... encolure base-ball, multi-boutons et pièce de cuir club escalade c'est l'exclusivité twik. coquille, marine, forêt, rouge, aubergine, taupe. p.m.g. rég. 45.00



la maison

simons

VIEUX QUÉBEC

GALERIES DE LA CAPITALE

MAINTENANT OUVERT LE NOUVEAU SIMONS PLACE STE-FOY

Opération spectaculaire au mont Sainte-Anne

Périlleux, bruyant, précis... spectaculaire ! Un énorme hélicoptère Sikorsky S-61 a déposé sur le flanc sud du mont Sainte-Anne, hier, la plupart des 28 tours qui supporteront la nouvelle télécabine du centre de ski. Une installation qui, une fois terminée, le 15 novembre, aura coûté \$7.3 millions.

par PIERRE BOULET
LE SOLEIL

Premier du genre dans l'Est du Canada, le nouveau système de télécabine permettra de doubler la capacité de remontée, de 4 à 8 personnes, et de diviser en deux le temps de remontée de l'ancienne télécabine, qui passera de 16 à 8 minutes. Cette nouvelle installation peut atteindre une capacité maximale de 2.800 skieurs à l'heure.

Guidés par les ingénieurs Jean Bouchard et Pierre Harvey, les journalistes ont pu assister, médusés, à la pose des tours de la télécabine. Ces infrastructures, d'une hauteur de 40 pieds et d'un poids moyen de 2.300 kilos chacune, ont été déposées sur la montagne avec une précision époustouflante.

Pour réaliser ce travail impossible, le maître d'oeuvre du projet, la firme Dappelmayer, a fait appel aux spécialistes de Canadian Airlines de Toronto. L'hélicoptère utilisé hier, un Sikorsky S-61, n'est ni plus ni moins qu'une bête rugissante bouffant 700 litres d'essence à l'heure. Son coût d'utilisation dépasse d'ailleurs les \$3.000 l'heure.

Donc, pas question de flâner. L'opération s'est déroulée rondement, respectant un rituel spectaculaire. Avec une réserve minimale d'essence, de manière à porter une charge imposante, l'appareil soulevait une tour du sol à l'aide d'un filin. La tour était déposée à flanc de montagne sur une base de béton et riviée sur-le-champ par une équipe d'ouvriers au sol. Il fallait être précis au millimètre près.

Un ouvrier montait ensuite au sommet de la tour de manière à libérer le filin et... l'hélicoptère. L'appareil repartait, chargé cette fois d'une tour de l'ancienne remontée. A tous les deux voyages, le Sykorsky réclamait sa portion d'essence et s'offrait quelques secondes de répit au sol.

Sauf le pilote de l'hélicoptère, originaire de Toronto, les ouvriers affectés à ce travail de haute précision sont tous des employés québécois de la firme Dappelmayer. A les voir évoluer, hier, on ne pouvait que songer à ces casse-cou adroits spécialisés dans la construction des ponts et des gratte-ciel.

La pose des tours devrait être terminée au plus tard demain. « Pas le choix ! expliquent les ingénieurs. L'hélicoptère est attendu sur un autre chantier, en fin de semaine. »

Bombardier : négociations interrompues à La Pocatière

LA POCATIÈRE — Les négociations engagées pour le renouvellement du contrat de travail des employés de Bombardier, à La Pocatière, ont été interrompues promptement, hier, lorsque les représentants de la partie patronale ont annoncé leur décision de faire appel à un conciliateur du ministère du Travail.

par GILLES PÉPIN
LE SOLEIL

Bernard Rossignol, président du syndicat affilié à la CSN, a fait savoir son étonnement en signalant que seulement six rencontres s'étaient déroulées et que des points majeurs, comme l'amélioration de la caisse de retraite, les vacances, les salaires et le mécanisme des promotions, n'avaient pas encore été discutés.

La convention collective est expirée depuis le 30 septembre. L'usine de La Pocatière occupe actuellement près de 650 travailleurs et travailleuses.

Avant d'entreprendre la fabrication de wagons pour Eurotunnel, on y termine des commandes pour des trains de banlieue du réseau de transport en commun de la région de Boston et pour le réseau Amtrak.

La Beauce signale le premier cas de la maladie de Lyme contractée au Québec

La première personne à avoir contracté la maladie de Lyme à l'intérieur des frontières québécoises, M. Léo Landry, était toujours hospitalisée à l'Hôtel-Dieu de Lévis, hier. « Je pourrai peut-être sortir de l'hôpital vendredi ou samedi. Pour le moment, je suis encore trop souffrant et on me tient sur les gros médicaments », a-t-il expliqué au SOLEIL, à l'occasion d'un bref entretien téléphonique.

par PIERRE BOULET
LE SOLEIL

Léo Landry, 30 ans, originaire de Sainte-Justine de Bellechasse, est le premier cas de maladie de Lyme contractée de façon sûre au Québec. M. Landry a été piqué par une tique porteuse à l'occasion d'une promenade en forêt, en juin, à Saint-Cyprien de Beauce, à trois kilomètres de la frontière américaine.

Son cas a été rendu public

par le Département de santé communautaire du Centre hospitalier de Beauce. On sait donc maintenant que la tique porteuse de la maladie de Lyme a franchi la frontière américaine vers le nord et qu'elle migre plus rapidement que prévu.

On se rappellera la psychose créée par cette maladie chez les vacanciers, l'été dernier. Plusieurs Québécois, en effet, ont annulé leurs projets de voyage aux États-Unis, de peur d'être piqués par la tique porteuse de la maladie de Lyme. Cette

frayeur soudaine a eu des conséquences mesurables, particulièrement chez les hôteliers de la Nouvelle-Angleterre.

Jusqu'à ce que soit déclaré le cas de Léo Landry, les chercheurs se disaient certains que la maladie et sa porteuse se trouvaient confinés à l'intérieur des frontières américaines. Seulement 30 personnes auraient contracté la maladie de Lyme au Canada.

Mal en point

Hier, Léo Landry se disait trop faible et trop mal en point pour recevoir les médias. Il a décliné toutes les propositions d'entrevue, préférant attendre sa sortie de l'hôpital avant de recevoir les journalistes. M. Landry est hospitalisé depuis plus de deux mois.

Il a tout de même consenti,

hier, à un très bref entretien téléphonique, tout juste le temps de rappeler qu'il aura fallu un mois aux médecins et aux chercheurs pour diagnostiquer sa maladie de façon sûre. « Au début, les médecins croyaient que je souffrais de rhumatisme articulaire. » Ce sont les prises de sang qui ont finalement jeté toute la lumière sur le cas de M. Landry.

M. Landry semble avoir trouvé l'expérience très pénible. « Ça a commencé comme par une grippe, une semaine après que j'aie été piqué. Ensuite, l'inflammation a attaqué toutes mes articulations. J'avais aussi de la misère à respirer. C'est comme si j'enflais de partout par en dedans. »

Les rapports officiels des gouvernements canadien et

américain signalent que la maladie a fait son apparition en 1977. Depuis, outre les 30 cas répertoriés au Canada, 17.000 ont été signalés aux États-Unis.

La tique porteuse, de la grosseur d'une puce, se nourrit généralement du sang de certains animaux. Elle a ajouté les humains à son menu. Sa piqure laisse une inflammation rouge sur la peau avec, en son centre, un point noir. Décelée à temps, la tique peut être retirée de la peau avant d'avoir amorcé ses ravages.

Les spécialistes conseillent donc à ceux qui se promènent dans les bois de porter des vêtements longs et d'utiliser de l'insecticide. La période la plus menaçante se situe entre juillet et septembre.

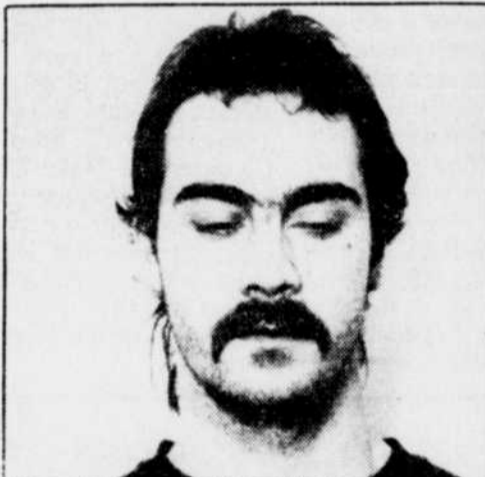
Double enquête sur l'évasion de six détenus

Une double enquête est en cours à la suite de l'évasion de six pensionnaires du Centre de détention de Québec en plein centre-ville de Québec, mercredi matin, alors qu'ils étaient conduits au Palais de justice. Si trois d'entre eux ont été repris peu de temps après avoir sauté d'un fourgon, trois autres demeuraient toujours introuvables, hier, malgré d'intenses recherches policières.

par JACQUES DALLAIRE
LE SOLEIL

Un rapport circonstancié demandé par les autorités pénales sera remis aujourd'hui au ministère de la Justice du Québec, alors que Jean-Hubert Sohet, 24 ans, de Québec, Michel Therrien, 23 ans, et Neilson Bisson, 19 ans, de Lévis, sont toujours en cavale. La Sûreté municipale de Québec poursuit pour sa part son enquête confiée à M. Gerry Dionne, dans le but de retrouver les trois fugitifs et éventuellement de porter des accusations en cour criminelle.

D'autre part, procédure tout à fait normale, le directeur du Centre de détention de Québec, M. Nelson Mathieu, a ordonné la tenue d'une enquête interne



Michel Therrien, 23 ans, 1.79 m, 77 k, a les cheveux et les yeux bruns, et n'a plus de moustache.



Neilson Bisson, 19 ans, 1.69 m, 63 k, a les cheveux et les yeux bruns. Il est originaire de Lévis.



Jean-Hubert Sohet, de Québec, 24 ans, 1.72 m, 69 k, a les cheveux blonds et les yeux bleus.

quant aux circonstances entourant cette spectaculaire fuite.

M. Mathieu a précisé, hier, en entrevue téléphonique avec LE SOLEIL, que quatre gardiens accompagnaient la douzaine de détenus qui étaient conduits au Palais de justice sur le coup de 10 h, mercredi matin. Les quatre agents se trouvaient à l'avant du fourgon cellulaire (un autobus d'écoliers modifié), quand six détenus ont décidé de leur fausser compagnie, au moment où le véhicule était immobilisé à un feu de circulation, au coin des rues Dorchester et Prince-Édouard à Québec.

Le départ du fourgon devait initialement avoir lieu à 9 h,

mais il fut retardé d'une heure. Cent-cinquante agents de la paix venus de tous les coins du Québec s'étaient rassemblés devant le Centre de détention ce matin-là pour manifester leur mécontentement concernant la lenteur des négociations entourant le renouvellement de leur convention collective.

Profitant de ce délai, des détenus auraient défoncé à coups d'épaules et de pieds les grilles recouvrant les fenêtres du fourgon, préparant ainsi leur évasion.

D'après le directeur du Centre de détention, si le degré de responsabilité des manifestants reste à être établi, l'heure d'at-

tente dans la cour de la prison a été déterminante.

Le fourgon aurait-il dû quitter l'enceinte quand même ? Selon l'Union des agents de la paix, le véhicule est sorti alors que des policiers ont ouvert le barrage des manifestants et a pris sa route sur ordre de deux assistants-chefs. Ce faisant, on a fait fi des directives qui obligent à garder un fourgon sur place ou à se rendre au poste de police ou au centre de détention le plus rapproché, des qu'on constate qu'il y a grabuge.

D'après un porte-parole de l'Union, M. Gaétan Roberge, comme on avait déjà constaté qu'il se passait quelque chose

d'anormal à l'intérieur du fourgon, au moment où celui-ci se trouvait encore à l'intérieur des murs du Centre de détention, il aurait dû rester sur place.

Dans ces circonstances, toujours d'après M. Roberge, il est faux et tendancieux de prétendre que la manifestation des agents de la paix à bonne heure mercredi matin ait favorisé l'évasion des six détenus.

« Qu'il y ait enquête policière, c'est normal, a commenté au SOLEIL M. Roberge. Qu'il y ait enquête administrative, c'est aussi normal. Mais si l'on veut nous faire porter le chapeau, nous allons demander la tenue d'une enquête publique. »

Commission scolaire La Neigette

Les enseignants font annuler la tenue d'un test

RIMOUSKI — Parapluié d'une main, pancarte de l'autre, plusieurs centaines d'enseignants et employés de soutien d'écoles des régions de Rimouski, de Mont-Joli et de la vallée de la Matapédia ont, une autre fois, réussi à faire annuler la tenue d'un test de la Commission scolaire La Neigette destiné aux candidats à la suppléance.

textes de J.-CLAUDE RIVARD
LE SOLEIL

Ils ont répété leur geste du 30 août en qualifiant la tenue de ce test de provocation, à l'heure où tout est bloqué aux tables sectorielles de négociation à cause de « l'attitude butée » des parties patronales.

Membres du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis (SERM) et employés des commissions scolaires La Neigette, Mitis et de la Vallée, ils ont aussi voulu dénoncer les effets négatifs qui résultent de l'immobilisme patronal, quant la qualité et de l'avenir de l'enseignement dans la région.

Insatisfaction

S'il semble y avoir du progrès à la table centrale, tout bloque cependant, depuis le 25 septembre, aux tables sectorielles en ce qui concerne l'accueil et l'encadrement des jeunes dans les classes et l'intégration des jeunes éprouvant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, a déclaré la présidente du SERM, Mme Solange Castonguay.

Il y a surtout lieu de craindre que les comités consultatifs créés dans les écoles pour favoriser l'intégration de ces

derniers ne deviennent des organismes fantômes, depuis que l'on cherche à supprimer le délai d'application (15 jours) des mesures proposées.

« Ça n'avance pas. On assiste même à un recul », a déclaré Mme Castonguay.

Elle signale, par ailleurs,

que le secteur de la formation professionnelle est grandement touché, le dépôt patronal confirmant aux commissions scolaires un droit de gérance accru. C'est également une détérioration « indescriptible » des conditions de travail du personnel enseignant avec des journées de travail de 8 à 10 heures, aucune garantie de remplacement en cas d'absence et surtout une perte de la sécurité d'emploi.

L'utilisation d'une seule enveloppe budgétaire pour embaucher du personnel et acheter de l'équipement donne lieu à des choix très discutables, soutient le SERM.

Il reproche aussi aux commissions scolaires La Neigette, Mitis et de la Vallée de ne pas se préoccuper de la nécessité d'assurer une relève chez les enseignants qui ont actuellement, en moyenne, 47 ans et dont les deux tiers seront à la retraite d'ici dix ans.

L'inexistence d'une liste de rappels pour les enseignants et le personnel de soutien à statut précaire ouvre la porte à des décisions injustes et arbitraires, soutient aussi le syndicat.

Des tests douteux

Le SERM s'interroge sur les critères qui ont dispensé de l'examen 165 de 385 personnes qui sollicitent un poste de suppléance.

La directrice du service des ressources humaines de la Commission scolaire, Mme Hélène Bourdages, répond à ce sujet que l'on disposait de « suffisamment d'information positive » pour dispenser ces personnes de l'examen.

Des questions incroyables, selon les profs

RIMOUSKI — Quel est le nom du député provincial et du député fédéral ? Depuis combien d'années existe le ministère de l'Éducation ? Donnez les noms des ministres provinciaux des Transports ?

Tel est le genre de questions posées par la Commission scolaire de Témiscouata aux candidats désireux de s'inscrire sur la liste de suppléance à court et à long terme, pour les niveaux préscolaire, primaire et secondaire.

« Il est invraisemblable que le droit au travail d'une personne dépende de ses réponses à des questions aussi invraisemblables », déclare Mme Solange Castonguay, présidente du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis, en signalant que ce point de vue est aussi partagé

Vingt points sur 100 sont attachés à la bonne réponse de ces questions.

On peut obtenir 15 points de plus en établissant la distinction, dans une phrase, entre les mots « atteint, attente et attend », « contracter et contacter », « graduation et gradation », « exalter et exulter », « armistice et amnistie ».

Y a-t-il des accents circonflexes sur les mots « jeune », « rajeunir », « défaire » et la lettre « e » dans le mot « gaiement » ? Une bonne réponse à ces questions peut valoir 15 autres points avec l'accord de quelques participes passés, de quelques mots pluriels et une juste utilisation des lettres « t » et « s » dans la conjugaison du passé simple, du présent de l'indicatif.

Quinze autres points sont attribués pour la description des moyens pouvant être pris en classe pour appuyer une politique scolaire destinée à promouvoir la qualité du français à l'école.

La moitié des points totaux du test vont aux connaissances à caractère pédagogique : cinq facteurs à respecter pour que l'environnement d'une classe soit propice à l'apprentissage (15 points) ; scénario à adopter pour dispenser l'enseignement à un groupe hétérogène (10 points) ; différence entre l'évaluation sommative et l'évaluation formative des élèves (10 points) ; identification de cinq éléments permettant de vérifier si l'enseignement dispensé est de qualité (15 points).

Candidat indépendant à la mairie de Québec

Lapointe recourra à une injonction s'il n'est pas invité au débat télévisé à R.-C.



M. René-Lucien LAPOINTE

Candidat indépendant à la mairie de Québec, M. René-Lucien Lapointe a confié, hier, son intention de recourir à une injonction pour obliger la Société Radio-Canada à l'intégrer au débat télévisé mettant en présence MM. Jean-François Bertrand et Jean-Paul L'Allier, le 24 octobre.

par MARCEL COLLARD
LE SOLEIL

Au cours d'un entretien téléphonique, M. Lapointe a déclaré au SOLEIL qu'il voulait se prévaloir de la loi régissant les élections municipales permettant aux médias « de mettre gratuitement à la disposition des chefs des partis autorisés et des candidats du temps d'émission à la radio ou à la télévision ou de l'espace dans le journal, le périodique ou l'audiovisuel, à la condition qu'il of-

fre un tel service de façon équitable, qualitativement et quantitativement, à tous les candidats à un même poste ou à tous les chefs de partis autorisés de la municipalité. »

M. Lapointe a affirmé qu'il s'adresserait à la cour supérieure si Radio-Canada ne l'invitait pas avant le 20 octobre. Il a relaté que le directeur de l'information, M. Jean-Claude Picard, lui avait plutôt offert une entrevue de cinq minutes pour exposer son program-

me, le même jour, après le téléjournal de 18 h.

Au bureau du Directeur général des élections, Mme Thérèse Fortier, directrice du service des communications, dit qu'il faudrait que M. Lapointe lui fasse parvenir tout le dossier, de même que les propositions qui lui ont été faites, de façon à juger si on lui a donné un traitement « équitable, qualitativement et quantitativement ».

De son côté, M. Picard a laissé entendre au SOLEIL qu'il n'avait nullement l'intention de modifier le scénario du débat entre les chefs des deux partis municipaux, diffusé dans le cadre des émissions d'affaires publiques. Il a confirmé qu'une entrevue de cinq minutes avait été offerte à M. Lapointe, et que ce dernier l'avait acceptée. Selon M. Picard, M. Lapointe téléphona le lendemain de sa visite à Radio-Canada pour dire qu'il avait changé d'idée et qu'il tenait à participer au débat télévisé.

■ Éboulis centenaire

QUÉBEC — L'éboulis qui a ébranlé une maison de trois logements dimanche matin était presque un éboulis anniversaire...

Un lecteur a fait remarquer au SOLEIL, par voie de lettre anonyme, que le 19 septembre 1889, « l'éboulis de la Terrasse » s'abattait dans la rue Champlain. Un extrait du Cahier d'histoire de la Société historique (numéro 30, p. 238) le décrit comme étant « le plus effrayant des sinistres qui aient affligé la rue Champlain » mais ne fait pas état des dommages qu'il a pu causer à cet endroit.

Si le zonage n'est pas changé, dit la candidate du RP, Hydro-Québec aura beau jeu de refiler à la ville la moitié de la facture de la dépollution complète du terrain.

Sous une administration du RP

Le secteur des anciennes usines à gaz Saint-Malo deviendrait résidentiel

Une administration du Rassemblement populaire (RP) de Québec changera le zonage du terrain pollué des anciennes usines à gaz Saint-Malo pour conférer un usage résidentiel à cette propriété d'Hydro-Québec.

par BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

C'est ce qu'a déclaré, hier, la candidate du parti dans Saint-Malo/Notre-Dame-de-la-Pitié, Mme Francine Morin-Marcoux, à l'occasion d'une tournée de M. Jean-Paul L'Allier dans ce quartier.

Le terrain est présentement zoné industriel ce qui, semble-t-il,

permet à Hydro-Québec de ne dépolluer sa propriété qu'à demi. L'autre 50 % de pollution va rester dans le sol. Et, selon ce qu'a fait voir le candidat du RP dans Saint-Roch, M. Réjean Lemoine, la nappe phréatique est contaminée jusqu'à la rivière Saint-Charles. « C'est un risque pour la santé publique. »

Le terrain en question est borné au sud par la rue Sainte-Thé-

rese, à l'ouest par la rue Verdun et au nord par la rue Saint-Vallier.

Mme Morin-Marcoux voudrait donner une vocation résidentielle à ce secteur de façon à ne pas séparer les deux paroisses de Notre-Dame-de-la-Pitié et Saint-Malo par des usines. C'est d'autant plus important que la paroisse de Notre-Dame-de-la-Pitié se meurt alors que les citoyens tiennent à sa survie.

Si le zonage n'est pas changé, dit la candidate du RP, Hydro-Québec aura beau jeu de refiler à la ville la moitié de la facture de la dépollution complète du terrain.

Est-ce que votre banque vous traite comme un intrus?



Devez-vous attendre en ligne pour faire un dépôt? Vos chèques vous reviennent-ils estampés «sans provision»? Devez-vous attendre des jours avant de faire la concordance de vos comptes parce que votre relevé vous est envoyé en retard?

C'est à se demander si ces gens sont vraiment intéressés à faire affaire avec vous!

À notre banque, vous vous sentirez chez vous.

Appelez-nous. Nous connaissons des moyens d'éliminer certains des problèmes que vous avez pu rencontrer. Prenons la question des chèques sans provision. La Protection de

découvert commerciale de la Banque de Montréal vous en préserve. Et nous avons beaucoup d'autres produits conçus à l'intention des entreprises personnelles, qui vous aideront à fonctionner plus efficacement et à atteindre vos objectifs.

Un élément capital de notre programme est l'affectation d'un directeur de comptes à chaque client commercial. Votre directeur de comptes, qui vous aidera à simplifier vos opérations bancaires, est spécialiste des entreprises personnelles et possède une vaste expérience au service d'entreprises comme la vôtre. Après tout, plus de 90% de nos clients commerciaux sont des

entreprises personnelles.

Nous voulons votre clientèle et nous pouvons le prouver. Mettez-nous au défi. Appelez-nous au Centre d'affaires commerciales ou à la succursale de votre voisinage ou, à Montréal, au 877-1285. Si votre code régional est 418, 514 ou 819, composez (sans frais) le 1-800-361-1854.

Un concept nouveau pour les entreprises personnelles



Banque de Montréal

Région des Bois-Francs

Moins de syndiqués que la moyenne provinciale, mais plus de conflits

VICTORIAVILLE — Dans les Bois-Francs, moins de travailleurs sont syndiqués que la moyenne provinciale, mais il y a plus de conflits.

par FORTUNAT MARCOUX
LE SOLEIL

Ce paradoxe est tiré d'une étude réalisée par le groupe de consultants Mallette de Sherbrooke pour le compte de la Corporation de développement économique des Bois-Francs (CDEBF) qui voulait connaître l'état des relations de travail dans le territoire qu'elle dessert.

Les 56 entreprises employant plus de 15 travailleurs dans les villes de Victoriaville, d'Arthabaska, de Warwick et les municipalités de Kingsey Falls et de Sainte-Victoire ont collaboré à cette recherche. Il s'agit d'entreprises présentes dans les secteurs des aliments et boissons, du vêtement, du bois, du meuble, du papier et produits connexes, et des produits métalliques et machinerie. Les entreprises de services ont été exclues de cette consultation.

Plus de conflits

Le document qui a été rendu public, hier, révèle que 43,9 % des travailleurs sont syndiqués alors que la moyenne provinciale est de 45,6 %. Dans le secteur du bois, 53 % des ouvriers sont membres d'un syndicat. Ce pourcentage dépasse de 10 % la moyenne provinciale.

D'autre part, durant la période de 1980 à 1988, pendant six années il y a eu plus de conflits dans les Bois-Francs que dans les régions de Granby, Drummondville, Trois-Rivières et Sherbrooke. Le nombre de jours perdus par

personne, soit 27, est sensiblement égal à celui des autres régions, mais inférieur à la moyenne provinciale qui est de 31.

« Pas pire qu'ailleurs »

Ces constatations ont semblé réjouir le président de la CDEBF, M. Gilles Desrosiers.

« La situation n'est pas pire chez nous qu'ailleurs », note M. Desrosiers. Ce dernier a reconnu qu'il s'attendait à un tableau plus sombre de la situation. « On s'est inquiété à tort! Nos craintes n'étaient pas fondées. Des conflits longs, plus visibles, plus publicisés ont donné une fausse image de l'état réel des relations de travail dans notre milieu », prétend M. Desrosiers.

L'étude a révélé que c'est la CSD qui compte le plus de membres, soit 523, suivie de la CSN, 406, de la FTQ, 395, et des autres syndicats indépendants, 378.

Dans les 28 entreprises où les employés sont syndiqués, deux seulement ont un gestionnaire en ressources humaines à temps plein. Parmi les 28 autres non syndiquées, une seule a un directeur de ressources humaines.

La majorité des dirigeants d'entreprises disent ne pas avoir de problème de relations de travail chez eux, mais croient que la situation est moins reluisante dans leur secteur d'activité, et plus grave encore dans le territoire de la CDEBF. La plupart envisagent l'avenir de la région avec un certain pessimisme.

Sommet : Dutil rassure la Rive-Sud

L'entrée en scène de Mme Lise Bacon à titre de ministre responsable du Développement régional ne devrait pas remettre en cause la tenue, les 30 novembre, 1er et 2 décembre, de la conférence socio-économique de la nouvelle région administrative Chaudière-Appalaches.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

C'est du moins ce qu'a laissé entendre, hier, le ministre responsable de la conférence et député de Beauce-Sud, M. Robert Dutil.

« Les 99 projets qui seront débattus lors du sommet sont actuellement passés au peigne fin par l'Office de la planification et du développement du Québec et par

les fonctionnaires des différents ministères concernés. Un bon bout de chemin a déjà été parcouru », a indiqué au SOLEIL une source proche de M. Dutil.

Le président de la conférence, M. Gilbert Normand, qui est aussi maire de Montmagny, a déjà demandé une rencontre avec la nouvelle ministre pour l'informer de la démarche entamée depuis plus d'un an sur la Rive-Sud.



Ville du Lac Sergent
LAC SERGENT (PORTNEUF), P.Q.

AVIS PUBLIC

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- Lors d'une séance spéciale tenue le 7 OCTOBRE 1989, le Conseil a adopté le règlement numéro 113 abrogeant le règlement numéro 112 et intitulé «Règlement d'emprunt». L'objet de ce règlement est pour exécuter la réaction du chemin Tour du Lac Nord (secteur Boutet) ainsi que la réaction de la toiture du chalet municipal et autoriser un emprunt de 50 000 \$ pour en payer le coût.
- Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
- Ce registre sera accessible de 12 heures à 16 heures le samedi 14 OCTOBRE AU CHALET MUNICIPAL, chemin Club Nautique à Lac Sergent.
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 52 selon l'art. 553 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- Le résultat de la procédure d'enregistrement sera affiché le dimanche 15 OCTOBRE 1989 au dépanneur à Lac Sergent.
- Le règlement peut être consulté au 2021, chemin Tour du Lac Sud, du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures.

Conditions pour être habile à voter ayant le droit d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité.

- Condition générale à remplir le 7 OCTOBRE 1989. Être soit domicilié sur le territoire de la municipalité, soit propriétaire d'un immeuble situé sur ce territoire soit occupant d'une place d'affaires située sur ce territoire.
- Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir le 7 OCTOBRE 1989. Être majeur et de citoyenneté canadienne.
- Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'une place d'affaires: Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de la place d'affaires.

Condition d'exercice du droit à l'enregistrement d'une personne morale:

Désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 7 OCTOBRE 1989 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

Donné à Lac Sergent, ce 10e jour du mois d'octobre 1989

Lise Bélanger
Secrétaire-trésorière

Régis Tremblay condamné à 12 ans pour homicide involontaire coupable

À quelques jours du début de son procès sous une accusation de meurtre prémédité, Régis Tremblay, un détenu du pénitencier de Donnacona, a reconnu sa culpabilité, hier, à une accusation réduite d'homicide involontaire coupable. Le juge Mark Dubé l'a condamné à 12 ans de pénitencier.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Daniel Dunn, âgé de 30 ans, devait débiter devant juge et jury. Ils étaient accusés d'avoir assassiné Michel Amyot, âgé de 29 ans, au pénitencier de Donnacona, le 7

septembre 1988. Il est mort d'une hémorragie; un poumon a été lacéré et l'artère pulmonaire gauche a été sectionnée.

À la suite de leur enquête préliminaire, les deux détenus avaient été cités à leur procès par le juge André Bilodeau. Normalement, celui-ci aurait dû avoir lieu durant le présent terme des assises mais, il y a environ un mois, le juge Gaston Desjardins, de la cour supérieure, a accepté qu'il soit reporté au 30 octobre.

Le procureur de la Couronne dans cette affaire, Me Georges Letendre, a expliqué, hier, que des faits nouveaux ont motivé ce report ainsi que le changement d'accusation. La principale raison en est que la poursuite ne disposait que d'un seul témoin.

Il s'agit en l'occurrence de Denis Charbonneau, ce même individu qui s'est rendu célèbre en s'évadant de façon spectaculaire du quartier général de la Sûreté du Québec, boulevard Pierre-Bertrand. Son « exploit » a résulté récemment en des sanctions contre les agents chargés de sa surveillance.

89 « muets »

Seul, donc, Charbonneau avait pu raconter aux enquêteurs que Tremblay a donné un coup de couteau artisanal dans le dos d'Amyot. « Sur les 90 personnes présentes dans la cour extérieure du pénitencier au moment du meurtre, a dit Me Letendre, seul Charbonneau a accepté de témoigner à l'enquête préliminaire. On le sait, le pénitencier est un milieu fermé où règne la loi du silence... »

Outre l'impossibilité de faire confirmer la version de Charbonneau, les antécédents de ce dernier constituaient aussi un handicap pour la poursuite. En plus d'avoir été condamné au péniten-

cier surtout pour des vols qualifiés, il est parvenu à s'évader à deux reprises par la suite. Enfin, le procureur de la Couronne a déploré le décès de l'enquêteur fédéral au dossier, qui travaillait au pénitencier et qui avait témoigné à l'enquête préliminaire.

Quant à Régis Tremblay, il se trouve derrière les barreaux depuis dix ans. La majorité de ses condamnations ont été prononcées à la suite de divers vols. Compte tenu de tous les faits qu'il venait d'énumérer, Me Letendre a recommandé la peine de 12 ans au juge Dubé.

Un cas « moyen »

De son côté, l'avocat de l'accusé, Me Jacques Laroche, a qualifié le cas de Tremblay de « moyen ». Il devait donc entraîner une sentence « moyenne », c'est-à-dire de plusieurs années de pénitencier, a reconnu l'avocat.

Il a par contre souligné au magistrat l'état de santé de son client. Ce dernier se déplace encore à l'aide d'appareils. Il est devenu handicapé dans des circonstances pas nécessairement édi-

En fait, Tremblay a fait une chute d'une hauteur de quatre étages au centre Parthenais, à Montréal. Il avait alors tenté de s'évader en nouant des draps les uns aux autres. Parti du sixième étage, il n'a pu tenir le coup après en avoir descendu deux et il a chuté.

Il a subi de sérieuses blessures au dos et c'est allongé sur une civière qu'il a assisté à son enquête préliminaire. Il est resté immobilisé durant neuf mois et, comble de malheur, il a de nouveau fait une chute en réapprenant à marcher. « Il a déjà reçu un début de sentence de la part de la Providence... » a conclu son avocat.

Le 6e régiment en démonstration

LÉVIS-LAUZON — Le 6e Régiment d'artillerie de campagne sera actif à Lévis-Lauzon, cette fin de semaine.

Demain, pendant toute la journée, ses membres seront aux Galeries Chagnon pour y faire des démonstrations avec différents appareils utilisés généralement au combat. Dimanche, les membres de ce ré-

giment de réserve défilèrent depuis le manège militaire, à 13 h 30, en direction de la mairie de Lévis-Lauzon, 225, Côte du Passage, où aura lieu, à 14 h, la traditionnelle cérémonie du droit de cité.



Alain BOUCHARD

Steppettes ministérielles

John Ciaccia est-il anglophone ou allophone ?

D'abord, un petit rappel de ce que veut dire ici allophone, au profit des jeunes Québécois qui lisent un journal pour la première fois, aujourd'hui — bienvenue, soit dit en passant : un allophone est un Québécois autre que francophone ou anglophone. Ça va ? Italien, grec, chinois, papou, je le répète : tout Québécois autre que francophone ou anglophone.

Selon la version la plus sûre des versions officielles, John Ciaccia est né en Italie, de parents italiens... et donc, serait italien. Pourquoi, donc, ce prénom de John ? Pourquoi pas Giovanni, que, personnellement, je trouve beaucoup plus beau et qui, en plus, est logiquement le prénom qui doit apparaître sur son baptistère ? Et au pis aller, pourquoi pas Jean, d'autant plus que l'italien, de fait, est une langue beaucoup plus proche du français que de l'anglais ?

« Ça dépend, disait une mauvaise langue, mercredi, au parlement. À une certaine époque, il se faisait effectivement appelé Jean-Baptiste, sur les bulletins de vote. Et, une autre fois : Giovanni ». Mais, c'était une mauvaise langue, il faut se méfier. Je promets à monsieur le ministre d'établir la vérité, s'il peut me prouver que tout ça est faux.

C'est que mercredi, au parlement, quatre des sept députés libéraux non francophones de Montréal accédaient au conseil des ministres de monsieur Bourassa. Et que nous étions quelques-uns à tenter d'en distinguer les anglophones des allophones. Ce qui n'est pas toujours aisé. Christos Sirros, de Laurier, devenait ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux ; Sam Elkas, de Robert-Baldwin, ministre des Transports et de la Sécurité publique ; Robert Middlemiss, ministre délégué à l'Agriculture, aux Pêcheries et à l'Alimentation ; et John-Jean-Baptiste-Giovanni Ciaccia, ministre des Affaires internationales et ministre délégué aux Affaires autochtones. Dans ce dernier cas, on devrait dire « restait » au conseil des ministres. Puisqu'il y était déjà.

Quatre sur sept. C'est plus que la moitié. Suivant cette logique, monsieur le premier ministre Bourassa aurait dû nommer presque une cinquantaine de ministres francophones. Si c'est parce que je n'aime pas les Anglais, les Italiens et les Grecs que je dis ça ? Non. C'est juste pour vous rappeler que si, vous autres, vous n'êtes pas encore sûrs de vouloir vous battre pour votre langue et les droits qui vont avec, eux, c'est clair qu'ils le sont. Pour vous rappeler aussi que l'élection de quatre Anglais de l'Equality Party a eu un effet boeuf sur monsieur Bourassa, si jamais vous en doutiez encore, avant ce jour. Et que, bon, tenez bien vos culottes, ça va swingner avec Parizeau et cie de l'autre bord.

Rosalie et Liza

En apparence, cette cérémonie d'assermentation pouvait paraître terne. Après tout, le même gouvernement était réélu avec à peu près le même monde et les ministres importants restaient les mêmes pour l'essentiel. Les acteurs étaient tous habillés en bleu marine, sauf à peu près Noëline Dutil, ses trois enfants, Lise Bacon et Liza Hébert. Et monsieur Bourassa était fondu dans sa chaise de premier ministre comme quelqu'un qui n'en sortira plus jamais et comme quelqu'un aussi qui a l'air de ne plus vieillir depuis 15 ans ; 56 ans, qu'il a, je n'en reviens pas. Comparez par exemple avec Marc-Yvan Côté, qui lui en a 42.

Pourtant, il y avait déjà cette percutante percée anglo-allophone, et, au-delà de ça, quelques autres petits scénarios particulièrement crostillants pour le spectateur moyen comme moi.

Tiens, le ministre cosmique et Rosalie, par exemple.

Vous savez ce que c'est, Rosalie ? C'est le nom qu'on a donné à une mystérieuse machine invisible qui s'occuperait étonnamment bien de faire attribuer les bons contrats aux bons entrepreneurs (lire : de la bonne couleur) et d'acheter les bons services des bons fournisseurs. Rosalie, ce serait à la fois la mère, la femme et la maîtresse du « patronage ». Le ministère visé s'appelle Approvisionnement et Services. Et c'est Robert Dutil, le ministre granola, qui en est le nouveau boss. Un gars qui est passé par la fameuse Cité écologique de Ham-Nord, qui se nourrit de tofu et de salades bio-solaires et qui cherche les solutions globales aux grands problèmes de l'an 2000. Voilà en quelque sorte le premier ministre de l'ère du Verseau de l'histoire du Québec, et peut-être même du Canada, aux prises avec le monde de bras du « patronage ». Intéressant. Je vous le répète : intéressant.

Dutil était aux Communications. Qui lui succède ?

La vraie Linda Hébert !

Parfaitement. Parce qu'elle existe. Comme tous les autres personnages de *Lance et Compte*, avec plus ou moins de retouches.

Dans la vraie vie, Linda Hébert s'appelle Liza Hébert. Mais c'est à peu près là la seule différence, avec la couleur des cheveux ; la première est blonde, l'autre est éminemment brune. Liza Hébert est ambitieuse et fut journaliste comme Linda Hébert. Mais encore une fois, la réalité dépasse la fiction. Linda Hébert est devenue rédactrice en chef de son journal. Liza Hébert est devenue ministre, rien de moins.

Et on la surnomme la *croqueuse de diamants*. J'ignore pourquoi exactement. Mais tenez-vous bien, je vous le dis.

Sans compter tout le suspense officiel — et important, je suppose — qu'on nous a déjà prédit à tour de bras : les Anglais d'Equality Party qui vont parler anglais dans le Salon bleu ; le Lac Meech qui va *péter* ; un nouveau parti politique provincial qui va surgir au Québec ; et Bourassa qui va... qui va...

Qui va probablement rebondir encore une fois comme Wayne Gretzky. C'est-à-dire comme un morceau de caoutchouc qui sait toujours prendre la forme voulue pour ne pas être trop touché et qui finit toujours par reprendre sa forme première, après le choc, sans avoir perdu un seul morceau.

P.S. : En tout cas, bonne chance Gilles ! Et je suis sûr qu'avec tout ça, tu ne t'ennuieras pas. Gilles, c'est Gilles Boivin, mon voisin de bureau qui vient de me quitter pour grimper au parlement, s'y joindre à l'équipe du SOLEIL. Il me manque déjà un peu, parce que... parce que... Tiens, si ça peut vous donner une idée du personnage, je peux vous dire qu'il va être tout rouge de voir ma note dans le journal... Ça me fait rien, il ne sera pas là pour m'engueuler lundi matin.

GRAND SOLDE
20^e anniversaire



jusqu'à samedi

Route 97, blouson de coton, jupe culotte et pantalon crop. RÉG. \$45. et \$48. **\$29.** Aujourd'hui seulement.

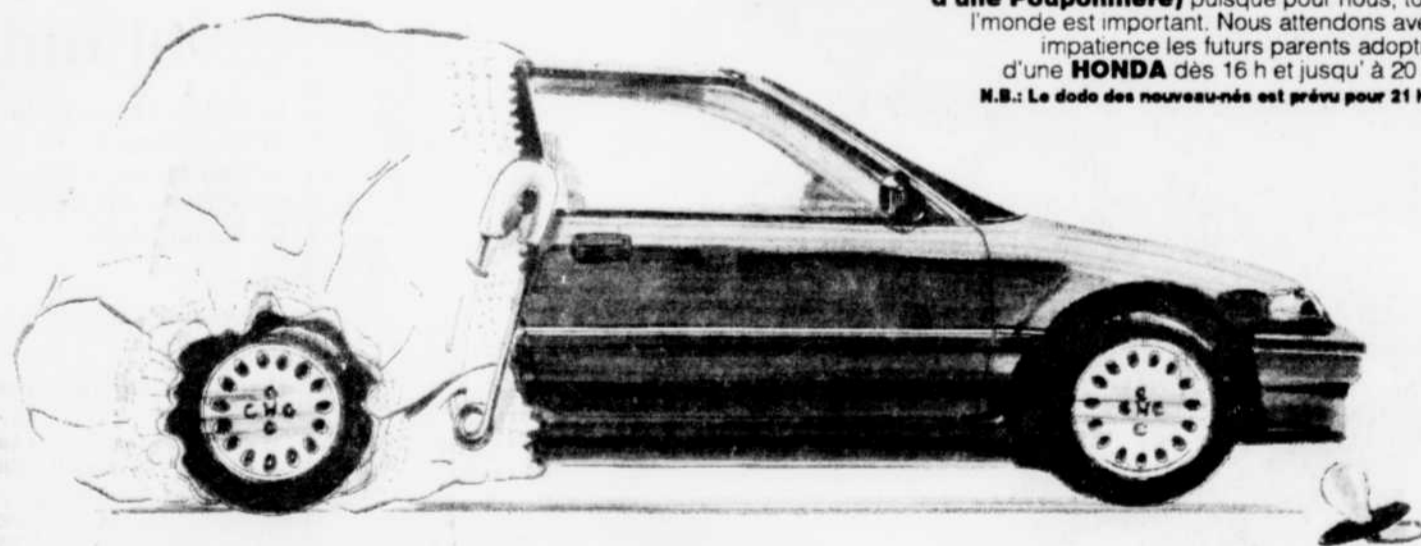
Sélection de jupes, chemisiers, blouses, pantalons, etc. **20%**

BRISSOT
boutique

Place Ste-Foy • Place Fleur de lys • Galeries Charlesbourg
Galeries Chagnon • 1060, Saint-Jean, Vieux-Québec

JEUDI ET VENDREDI 12 ET 13 OCTOBRE, VISITE SPÉCIALE DE LA POUPONNIÈRE...

Chez Lallier de Ste-Foy, la présentation des nouveaux modèles prend un tout autre sens. Tout l'univers est invité à notre V.I.P. (Visite Inusitée d'une Pouponnière) puisque pour nous, tout l'univers est important. Nous attendons avec impatience les futurs parents adoptifs d'une HONDA dès 16 h et jusqu'à 20 h. N.B.: Le dodo des nouveau-nés est prévu pour 21 h...



En 90, si vous souhaitez en adopter une, passez chez



Lallier automobile (Québec) inc.
2000 ouest, boul. Charest, Ste-Foy, Qc G1N 2E8
(sortie Jean Talon N.) Tél: (418) 687-2525

LE CONCESSIONNAIRE HONDA LE PLUS PRÈS DE VOUS

Bébé battu : enquête reportée

THETFORD MINES — Dans l'affaire du bébé battu à Thetford Mines, l'enquête préliminaire de François Rancourt, 24 ans, qui doit répondre à une accusation de négligence criminelle pour ne pas avoir fait soigner l'enfant, a été reportée au 26 octobre. Ce même jour, sa concubine Christiane Nadeau, 25 ans, doit subir également son enquête. Elle est inculpée de tentative de meurtre, de voies de fait graves, et de négligence criminelle.

Déjà en liberté sous un cautionnement de \$2,000, Rancourt a comparu pour la forme, hier, au palais de justice de Thetford Mines devant le juge Michel Babin, de la cour du Québec. Il a choisi un procès devant un juge sans jury. Quant à la jeune mère qui a déjà opté pour un procès devant un juge et 12 jurés, elle est toujours détenue à la Maison Gomin.

En se présentant à la dernière minute et sans connaître les dossiers

Pour Andrée Boucher, Jacques Dupont insulte la population

La mairesse Andrée P. Boucher, de Sainte-Foy, trouve que son adversaire Jacques Dupont insulte la population en arrivant à la dernière minute, ignorant tout les dossiers, en disant : « Me voilà, élisez-moi ! »

par BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

Mme Boucher trouve « navrant de voir ainsi des ouvriers de dernière heure » se présenter devant l'électorat. « La caution que je demande, c'est celle de la population et non celle de Présent Sainte-Foy », dit-elle, précisant qu'elle et son équipe feront une campagne électorale sérieuse : « C'est une question de respect envers la population. »

Mme Boucher a dit, hier, que le bilan qu'a fait M. Dupont de l'administration sortante, c'est le « bilan d'un homme qui n'a jamais mis les pieds à une assemblée du conseil municipal ».

Et la mairesse explique : « S'il avait assisté aux assemblées du conseil municipal, M. Dupont saurait qu'on ne pouvait garder un service ambulancier servant seulement à 20 % de la population... le reste du temps étant l'affaire de l'entreprise privée. »

M. Dupont « trompe la population en promettant de rétablir le service ambulancier municipal, car on n'obtiendra jamais un troi-

sième permis ». Il y en a deux permis qui ont été délivrés et ça dépasse déjà les normes gouvernementales.

Une caserne dans Chauveau

« S'il avait assisté au conseil », M. Dupont saurait encore que le directeur de la police, M. Roland Bourget, envisage la construction d'une caserne de police et pompiers pour desservir les quartiers Chauveau et Champigny. Pour ce qui est de la construction d'une nouvelle centrale, ça s'avère nécessaire, de dire Mme Boucher, car les trois garages actuels « tombent en ruines » tandis que la partie avant de la centrale n'est pas fonctionnelle. C'est un ancien édifice à logements.

Quant au surplus accumulé de près de \$12 millions, Mme Boucher aimerait bien pouvoir en prendre une partie pour que la ville se constitue son propre fonds d'assurances. Ça permettrait des économies substantielles. La mairesse espère, avec d'autres élus municipaux, convaincre le gouvernement du Québec d'amender la loi en ce sens.

Elle songe à utiliser une partie



Mme Andrée BOUCHER

du surplus pour « faire monter les marches » tranquillement aux contribuables qui, au cours des prochaines années, devront absorber une facture annuelle de \$1,5 million pour payer les stations d'é-

Communauté urbaine de Québec (CUQ). Donc, dit-elle, pas question de prendre ce bas de laine pour payer comptant un hôtel de ville et la centrale de police.

C'est le bouquet!

Le commentaire de Mme Boucher sur l'intention du candidat Dupont de permettre aux propriétaires de chalets sur la plage Jac-

ques-Cartier de rester là et même d'y retourner dans le cas de ceux qui ont déjà vendu leurs propriétés à la ville est le suivant : « C'est le bouquet ! ». Elle se demande quels intérêts sert cet homme en défendant les privilèges de 40 citoyens « qui souvent ne sont même pas de Sainte-Foy » contre ceux de tous les contribuables qui paient pour garder ces gens sur

un bien public ?

Hier, en assemblée spéciale, le conseil municipal a autorisé le greffier à faire des appels d'offres publiques pour la démolition de 34 chalets à la plage Jacques-Cartier. Dans un premier temps, on en démolira 19, de dire Mme Boucher. Pour les autres, il faut attendre que les transactions soient bel et bien terminées.

Cités à leur procès pour avoir incendié un camion et une maison

Les deux jeunes hommes de 18 ans accusés d'avoir incendié un camion et une maison en construction, au début de septembre à Charlesbourg, ont été cités à leur procès, hier, à l'issue de leur enquête préliminaire.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Quatre témoins ont été entendus à l'enquête de Benoit Bédard et de Jocelyn Roy. Après un photographe de la Sûreté du Québec, le propriétaire de la maison située dans la rue de Belleville, M. Jean Villeneuve, a déclaré que \$27,000 de travaux ont été effectués jusqu'à maintenant et que d'autres

restent à faire. Quant au camion, il ne valait plus qu'environ \$150.

Par la suite, les deux complices de Bédard et de Roy ont relaté les événements de la soirée du mois de septembre. Les deux jeunes de 16 et 17 ans, dont l'identité ne peut être dévoilée, s'étaient rendus en compagnie des autres à un « party de blé d'Inde », chez une amie.

Là, les jeunes auraient bu une douzaine de bières chacun et au-

raient comploté pour voler le camion dans le but de se promener dans les sentiers. Ils ne sont toutefois pas parvenus à le faire démarquer en sectionnant des fils.

Impossible de démarrer

Après être allés se procurer de l'essence, ils ont fait une autre tentative en vain. Un des mineurs aurait enfin jeté une allumette qui a mis le feu à l'essence.

Par la suite, Jocelyn Roy et l'un des mineurs ont quitté les lieux tandis que Benoit Bédard et l'autre jeune ont cassé quelques vitres de la maison avant d'y pénétrer. Le plus jeune aurait versé de la peinture sur le plancher et, pendant qu'il se trouvait à l'étage, Bédard aurait allumé l'incendie au rez-de-chaussée.

Les quatre amis se sont rejoints quelques minutes plus tard. Les policiers en ont appréhendé deux immédiatement tandis que les autres ont réussi à prendre la fuite. **Skinheads**

Le procureur des accusés, Me Réjean Lavoie, a fait dire aux deux jeunes témoins qu'au moment du crime, ils présentaient tous les signes d'être des Skinheads. L'un d'eux a avoué que son copain et lui en faisaient partie. En chambre de la jeunesse, il a déjà reconnu sa culpabilité aux accusations pesant contre lui.

Le procureur de la Couronne, Me Alain Gaumond, a tenté de faire dire au dernier témoin les paroles que chaque membre du quatuor aurait prononcées ce soir-là. « J'étais pas mal saoul et je ne me souviens pas de toutes les paroles », a répondu le jeune homme.

Le procès de Bédard, de Charlesbourg, et de Roy, de Québec, se tiendra devant un juge seul. Tous deux font face à des accusations de complot pour commettre un vol, de tentative de vol et de méfaits. Quant à Bédard, il devra également répondre d'accusations de s'être introduit par effraction dans la maison et d'y avoir mis le feu.

Liberté provisoire refusée à un bijoutier

Le bijoutier Michel Belleau, âgé de 44 ans, n'a pu recouvrer sa liberté, hier, à l'issue de son enquête sur remise en liberté provisoire.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Son avocat, Me Richard Grenier, a demandé et obtenu que le juge Mark Dubé émette une ordonnance de non-publication visant les propos tenus durant l'enquête. Aussi, rien ne peut en être rapporté.

Le procureur de la Couronne, Me Sabin Ouellet, a fait témoigner un policier de la sûreté municipale de Québec qui a relaté dans les grandes lignes la façon dont s'est déroulée l'enquête. Celle-ci a abouti à l'arrestation du bijoutier habitant Saint-Émile mais faisant affaires entre autres dans le Mail Centre-Ville.

L'opération Diamant vert a permis d'éclaircir une centaine de vols commis au cours des derniers mois dans des résidences de la région de Québec. Quant à Belleau, il fait face à 13 chefs d'accusation de recel de bijoux. Il possède déjà une cause pendante de recel devant les tribunaux.

Le juge Dubé a reconnu que le bijoutier ne représente pas un « danger public ». Mais il a dit s'inquiéter pour l'image de l'administration de la justice et du Code criminel lui-même si jamais il l'avait remis en liberté. L'enquête préliminaire de Belleau se tiendra le 23 octobre.

QUATRE PORTES OUVERTES SUR LE MONDE EMBALLANT DE L'INGÉNIERIE DE LA FORMULE 1.



La Berline Acura Integra 1990 est la preuve irréfutable que quatre portes peuvent s'ouvrir sur un monde stimulant.

Vous trouverez sous le capot de la berline Integra un moteur de 1,8 litre à 16 soupapes et deux arbres à cames en tête avec injection de carburant.

Les ingénieurs qui ont conçu le groupe motopropulseur Formule 1 le plus performant qui soit ont aussi conçu ce moteur. L'an dernier, le moteur Honda gagnait



15 courses sur 16. Cette année, il est en voie de mener les équipes Honda/McLaren à leur quatrième Championnat mondial d'affilée des Constructeurs Formule 1.

Si vous recherchez une berline 4 portes dans laquelle quatre adultes peuvent voyager en tout confort et qui vous offre aussi une performance foudroyante, venez voir l'Acura Integra 1990. Fermez les portières et ouvrez la commande des gaz. Histoire de vivre une expérience stimulante.

Pour de plus amples renseignements sur la garantie Acura de 5 ans/100 000 km*, les noms des concessionnaires et le Plan AcuraBail** téléphonez sans frais au 1-800-263-2828.

ACURA

Les voitures construites de main de maître.

Notre vie tient à votre ceinture.

Le prix de la Berline Integra 1990 est à partir de 16,395 \$. Ce prix ne comprend pas l'immatriculation, ni les frais de transport et les taxes (s'il y a lieu). Le concessionnaire peut la vendre moins cher. *Selon le cas échéant le premier. Détails chez le concessionnaire. **Un service Acura authentique offert par Honda Canada Finance Inc.



ACURA OPTIMA

4901 Boulevard des Galeries, Québec Tél.: 622-8180

Certains hôpitaux ont commencé à réduire les salaires

MONTREAL (d'après PC) — Les directions d'hôpitaux ont bel et bien commencé, hier, à appliquer les réductions de salaire aux chèques de paie des syndiqués de la Fédération des infirmières et de la Fédération des affaires sociales de la CSN.

Le directeur des communications

de l'Association des hôpitaux du Québec, M. Michel Cléroux, ne peut dire toutefois combien d'hôpitaux exactement ont commencé à imposer ces réductions de salaire au personnel. Il assure toutefois que certains établissements

ont commencé hier. D'autres hôpitaux emboîteront le pas avec les paies remises le 19 ou le 26 octobre.

L'AHQ avait recommandé à ses membres de ne réduire le salaire que de 10 % chaque semaine, et non 20 % comme le permet la loi 160. La diminution de salaire s'entendra simplement sur une période de temps plus longue.

Les sommes ainsi prélevées par les hôpitaux seront remises aux Conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS) qui,

eux, doivent les remettre à des organismes de charité désignés par un décret du conseil des ministres.

M. Cléroux indiquait que des pourparlers ont eu lieu dans certains hôpitaux, afin que l'argent prélevé soit plutôt versé aux unités de soins pour l'achat de matériel servant aux patients, comme des lits électriques, des stéthoscopes. « Cela permettrait au personnel de voir concrètement où les réductions sont allées », explicitait le représentant

de l'AHQ.

La loi prévoit le prélèvement de deux journées de salaire pour chaque jour de grève illégale.

À cause des différentes échelles de salaire, de l'ancienneté, de l'existence de 200 titres d'emplois différents, le calcul des pénalités est un véritable travail de bénédictin.

Quant à la cessation de la retenue à la source des cotisations syndicales, M. Cléroux affirme qu'entre 80 et 90 % des hôpitaux l'ont déjà appliquée.

Avec un conseil de 30 membres, Bourassa a bien établi un record

Vérification faite, le premier ministre Robert Bourassa a bel et bien établi et non pas égalé un record en formant, mercredi, un conseil des ministres de 30 membres.

par ANDRÉ FORGUES
LE SOLEIL

M. Bourassa a désigné huit nouveaux ministres et ramené au conseil chacun des 22 ministres, lui y compris, qui se sont représentés aux élections du 25 septembre, ceux-ci ayant tous été réélus.

En comptant le chef du gouvernement, les cabinets de MM. René Lévesque et Pierre Marc Johnson n'ont pas dépassé le plafond des

29, selon les vérifications effectuées hier.

Selon toute apparence, M. Bourassa arrondissait les chiffres lorsque, chef de l'Opposition, il se moquait du gouvernement de M. Johnson qui, disait-il, regroupait 30 ministres sur 60 députés du PQ. « Je souhaite que M. Johnson, dans ses politiques éventuelles de création d'emplois, fasse preuve de plus de subtilité », affirmait M. Bourassa en octobre 1985.

Dans l'année tourmentée qui a suivi la démission de plusieurs ministres du Parti québécois, à l'automne 1984, de multiples modifications ont successivement été apportées, le nombre de personnes autour de la table du conseil fluctuant de 28 à 29.

Quelques jours avant sa démission, en juin 1985, M. Lévesque nommait M. Yves Beaumier au cabinet, en faisant du même coup le 29e membre du conseil des ministres.

À la mi-octobre, installé à la tête du gouvernement, M. Johnson nommait quatre ministres non-élus, mais trois autres membres du gouvernement quittaient en même temps, ce qui, joint au départ de M. Lévesque lui-même, permettait de maintenir à 29 le nombre de membres du gouvernement.

Quant au premier ministre Bourassa, après avoir fracassé cette semaine le seuil psychologique des 30 membres du conseil, il s'est engagé à ne pas en ajouter, évoquant même la possibilité de ramener le total à 29, éventuellement.

le choix du député qui accède au conseil des ministres, puisque « je le connais uniquement de par son nom. Mais il existe toujours une ambiguïté autour des ministres délégués. C'est un peu mêlant. Les pouvoirs sont restreints. Ça devient plus difficile. »

L'UPA sollicitera prochainement une rencontre avec les deux ministres. « Le crédit agricole et la relève restent les grands dossiers à régler à court terme. Nous avons été clair pendant la campagne électorale : la loi 49 — notamment pour ses dispositions concernant le secteur des assurances — est inacceptable dans sa forme actuelle, et la loi 46 — touchant davantage les questions de la relève et de la réglementation — doit subir des modifications. »

Le président de l'UPA s'est réjoui d'un point en particulier : le rapatriement du secteur des pêches au ministère de M. Pagé, secteur qui jouissait d'un statut ambigu sous le précédent mandat de M. Bourassa.

L'UPA craint d'avoir affaire à un ministre à temps partiel

L'Union des producteurs agricoles (UPA) craint de se retrouver avec un ministre à temps partiel.

par MICHEL CORBEIL
LE SOLEIL

L'UPA a ainsi réagi, hier, devant le fait que le premier ministre Robert Bourassa continue de confier à M. Michel Pagé le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation tout en lui donnant, cette fois, le titre de leader parlementaire.

Joint à son bureau, à Longueuil, le président de l'organisation comptant 47.000 membres, M. Jacques Proulx, a laissé entendre que la composition du nouveau conseil des ministres pose certaines interrogations. « Les fonctions de leader et de ministre de l'Agriculture sont extrêmement prenantes. Quelles seront les disponibilités pour s'occuper des problèmes de notre secteur? »

La nomination de M. Robert Middlemiss au nouveau poste de ministre délégué à l'Agriculture, aux Pêcheries et à l'Alimentation n'apaise pas les inquiétudes de l'UPA. M. Proulx ne critique pas

Rémillard convaincu que l'accord du lac Meech n'est pas en danger

Le ministre québécois de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales Gil Rémillard ne s'attend pas à ce que le sommet fédéral-provincial de novembre débouche sur « des solutions magiques » qui entraîneraient l'adhésion de toutes les provinces à l'accord du lac Meech. Il n'en garde pas moins la conviction que l'entente constitutionnelle « n'est pas en danger ».

par GILLES BOVIN
LE SOLEIL

En dépit des réticences des trois premiers ministres de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, M. Rémillard soutient que « le dossier évolue très bien ». Il voit d'ailleurs dans les propos du premier ministre ontarien David Peterson, hier, un solide coup de pouce en faveur des défenseurs de l'accord.

Ce dernier soulignait, mercredi, que les querelles sur l'accord du lac Meech et le peu d'empressement à défendre la confédéra-

tion canadienne constituaient une menace à l'existence même du Canada.

M. Rémillard s'est employé à atténuer les déclarations du premier ministre terre-neuvien Clyde Wells. Il refuse de voir dans ses propos un quelconque ultimatum. Il est normal qu'il se pose des questions puisqu'il n'était pas là lors de la signature de l'entente du lac Meech, souligne-t-il. Il rappelle cependant que « pour le Québec cet accord ne peut être modifié ».

Développement régional.

M. Rémillard n'a par ailleurs

pas apprécié les déclarations venues d'Ottawa, hier, à l'effet qu'il était responsable des retards accumulés dans la négociation des ententes Canada-Québec en matière de développement régional.

« Ceux qui soutiennent de telles choses devraient demander au ministre responsable du Développement régional à Ottawa depuis combien de temps Rémillard lui a demandé un rendez-vous », rétorque-t-il courroucé.

M. Rémillard a par ailleurs refusé de s'engager à faire inscrire à l'ordre du jour de la conférence fédérale-provinciale la question des coupures annoncées à Via Rail. Sans fermer la porte à la demande des maires de municipalités touchées par ces coupures, M. Rémillard n'est pas encore persuadé que la conférence fédérale-provinciale soit « le forum approprié » pour un tel débat.



Manoir Richelieu



FORFAIT HALLOWEEN

28 et 29 octobre 1989
2 jours / 1 nuit

Incluant: 1 coucher, 1 petit déjeuner, 1 dîner, activités

130\$ occ. simple **100\$** occ. double
par personne, pour la durée du séjour

- Animation spéciale
- Nombreuses surprises
- Scène de "meurtre et mystère"
- Bal costumé*

* Le costume est de mise mais non obligatoire.

Pour réservation: **1 (800) 463-2613**

A C H A T SPÉCIAL

JUPES À CARREAUX

PLIS COUTEAUX...!

Pure laine, le classique revisé, donnez-lui un air romantique des campagnes d'Écosse. Surpiquée jusqu'aux hanches, elle allonge la silhouette.

8 à 18, vert, blackwatch, rouge, ivoire.

RÉG. 98\$

69⁹⁵

Norman



Place Laurier 650-0611

Place Fleur-de-Lys 529-8722

Galerie Chagnon 835-0292

Mail Centre-ville 529-0911

LE MONDE

Liban: l'accord a presque eu lieu

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE COMPOSEZ

647-3270 OU ÉCRIVEZ À CARRIÈRES ET PROFESSIONS
LE SOLEIL LTÉE, C.P. 1547, QUÉBEC, QUÉ. G1K 7J6Heures limites de réservation: midi l'avant-veille de la publication; jeudi midi pour publication samedi, dimanche ou lundi.
Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50.
Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

ASSISTANT(E)-DENTAIRE

Temps plein
Jours et soirsEnvoyer curriculum vitae au:
Dépt 6654 - Le Soleil
390, St-Vallier Est
Québec, QC G1K 7J6

HYGIÉNISTE DENTAIRE

pour travail au centre-ville de
St-Foy, 30 à 32 heures/semaine.

Spécialité: orthodontie.

Exigences: dynamique, autonome et perfectionniste.

Faire parvenir votre c.v. avant le 20
octobre 1989 au:Dépt 6663, Le Soleil
390, St-Vallier Est
Québec, QC
G1K 7J6REPRÉSENTANT(E)
DES VENTESCourtier au service alimentaire désire
augmenter son équipe de vente. Le can-
didat(e) recherché(e) aura un minimum
d'un an d'expérience dans la vente
préférentiellement au service alimentaire.La personne choisie sera bilingue et saura
relayer le défi de couvrir la ville de Québec
et ses environs.Si ce poste vous intéresse, faites parvenir
votre curriculum vitae à:Les Aliments Sanio Ltée
9260, côte de Liesse
Lachine, QC H8T 1A1LOUBEC CANADA INC.
GROSSISTE

recherche

CONSEILLER(ÈRE)
VENDEUR(EUSE)pour travail dans une salle de montre
spécialisée en appareils de plomberie
de chambre de bains, éviers, robinet-
teries, baignoires, spas et
autres.Expérience dans la vente et connais-
sance dans la décoration exigée.
Salaire selon la compétence et quali-
fications.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Loubec Canada Inc.
À l'attention de Fernand Poirier
835, boul. Pierre-Bertrand
Ville Vanier, QC
G1M2E7

COORDINATEUR

L'Unité d'Intervention pour Crises
familiales de Restigouche Inc., un
organisme qui vise à venir en
aide, à une ouverture immédiate
pour la position de Coordinateur.Rend compte au conseil d'ad-
ministration, le Coordinateur/can-
didat devra:Détenir un Masters ou bac-
calauréat en Sciences humaines;
Avoir de l'expérience dans les
domaines de la victimologie;
Intervenir en situation de crise,
violence familiale et/ou tout autre
domaine connexe;
Avoir des connaissances en ad-
ministration;Démontrer des habiletés excep-
tionnelles en relations interper-
sonnelles et;
Être fonctionnel dans les deux
langues officielles.La rémunération est de 26000 \$ à
32000 \$.Tout(e) candidat(e) intéressé(e)
devra faire parvenir son cur-
riculum vitae avant le 27 octobre
1989 à:L'Unité d'Intervention pour
Crises Familiales
de Restigouche Inc.
C.P. 1810
Dalhousie, N.-B.
E0K 1B0

PAIE-MAÎTRE

Nature des fonctions:
Relevant du contrôleur, le paie-maître a
comme principales fonctions:— Administrer la paie pour employés.
— Recueillir, compiler et interpréter les
différentes données requises à la
préparation de la paie.
— Préparer la paie en respectant toutes
les lois, règlements relatifs aux salaires
et compléter tous les rapports s'y rati-
fiant.

Exigences:

— Minimum de 2 années d'expérience
pertinente dans un système de paie in-
formatisé.
— Être en mesure d'analyser et d'inter-
préter les différentes conventions col-
lectives.
— Très bonne connaissance de l'anglais.
— Rémunération selon compétence et
gamme complète d'avantages sociaux.

Faire parvenir votre c.v. au:

Dépt 6653, Le Soleil
390, Saint-Vallier Est
Québec (Québec) G1K 7J6

ANNONCEZ DANS

CARRIÈRES et PROFESSIONS

CONSEILLER(ÈRE)

Suite à notre expansion, nous
sommes à la recherche de per-
sonnes ambitieuses désirant
joindre les rangs d'une entre-
prise dynamique dans le domaine
de l'ameublement.EXIGENCES:
Formation cours collégial en re-
lations publiques ou marketing
ou l'équivalent.EXPÉRIENCE:
Expérience pertinente dans le
domaine de la vente d'ameuble-
ment au détail.RÉMUNÉRATION:
Selon aptitudes et expérience,
possibilité de 30,000\$ par année.Si cette offre vous intéresse faites
parvenir votre curriculum vitae
avant le 1er novembre 1989 à:Dépt 6664 - Le Soleil
390, Saint-Vallier Est
Québec, G1K 7J6TAËF, Arabie Saoudite
(Reuter, AFP) — Un accord de
paix au Liban, portant sur
des réformes politiques et un
échecancier de retrait des
forces d'occupation syriennes,
est venu près d'être conclu,
hier, à Taëf. À la dernière
minute, quelques députés
chrétiens, écoutant les appels
lancés à Beyrouth par le
général Michel Aoun, chef du
gouvernement militaire
chrétien, ont torpillé l'entente.Le comité de 17 députés libanais,
chargé de rédiger le texte final sur
la refonte du système politique,
s'est donc séparé hier sans avoir
conclu un accord annoncé comme
« imminent » par plusieurs parle-
mentaires en fin d'après-midi,
hier.Le comité tentera de se réunir
de nouveau ce matin pour tenter
de trouver un terrain d'entente.

Aoun hausse le ton

D'autre part, le général Aoun a
haussé le ton. Il a accusé hier les
participants à la réunion de Taëf
de mettre en danger la « souverai-
neté » du Liban. « Ces députés de-
vraient savoir que la souveraineté
et l'indépendance d'un pays ne se
négocient pas. Ils devraient se
souvenir qu'une guerre a éclaté
pour libérer le Liban, qu'elle se
continue et qu'elle se poursuivra
tant que ses objectifs n'auront pas
été atteints », a dit Aoun.

Réformes politiques

Selon l'accord de principe
intervenu au sujet des réformes
politiques, la répartition des pou-
voirs serait grandement modifiée
au Liban. Ainsi, le président, un
chrétien maronite, abandonne ses
pouvoirs exécutifs au profit d'une
« direction collégiale » du gouver-
nement, présidé par un musulman
sunnite et dont les sièges sont dis-
tribus à parité entre chrétiens et
musulmans. Le président de la
Chambre, un chiite, voit son
mandat passer d'un à quatre ans,
et le Parlement renforce son pou-
voir de contrôle sur le gouverne-
ment.

Tibétaines en colère

Ces deux Tibétaines ont pleuré de rage, hier, lors d'une manifesta-
tion devant l'ambassade de Chine à New Delhi, dénonçant la visite
en Inde du vice-premier ministre chinois Wu Xueqin. La manifes-
tation visait aussi à réclamer l'indépendance du Tibet.Les virus Datacrime ne
seraient pas si dangereuxLA HAYE (AFP, AP) — Le premier « programme-tueur » de la
série de virus informatiques Datacrime a commencé son oeuvre
destructrice aux Pays-Bas hier, causant selon de premières
estimations officielles assez peu de dégâts dans un parc micro-
informatique ultra-protégé.Des experts américains ont, de
leur côté, soutenu que les craintes
au sujet de la menace représentée
par le virus étaient grandement
exagérées.Datacrime est une série de trois
programmes conçus pour entrer
en action en deux étapes hier et
aujourd'hui, détruisant les pro-
grammes et effaçant des mémoi-
res internes et annexes toutes les
données qui y étaient stockées.Il existe dans le monde 23 mil-
lions d'ordinateurs et de micro-
ordinateurs qui, théoriquement,
peuvent être atteints par le virus.
Toutefois, selon Dennis Steinhauer,
de l'Institut national des
standards et de la technologie desÉtats-Unis, les utilisateurs n'ont
pas à s'inquiéter. « Les gens de-
vraient se limiter à faire un double
de leurs dossiers », a-t-il recom-
mandé.Les multinationales ont toutes
eu recours à un dépistage systé-
matique des virus dans leurs ré-
seaux internes et ont fait une
copie de réserve des données con-
servées en mémoire.De son côté, la police des Pays-
Bas a indiqué qu'uniquement à La
Haye environ 6,000 programmes
de détection des virus avaient été
vendus, a indiqué un porte-parole.
Elle a reçu les appels affolés de
plus de 20,000 utilisateurs de mi-
cro-ordinateurs demandant con-
seil.On est deux
monsieur Rouleau

NOUVELLE POLITIQUE DE PRIX CHEZ GUY ROULEAU OPTICIEN.

Vous venez à deux
chez GUY ROULEAU
OPTICIEN? Sachez
qu'à compter de
maintenant, dans tou-
tes nos succursales,
vous pouvez obtenir
deux paires de lunet-
tes complètes (verreset montures) pour le
prix d'une. Vous ne
payez que la plus dis-
pendieuse des deux:
l'autre est gratuite.GUY ROULEAU
OPTICIEN

Ceci n'est ni un escompte ni un rabais mais notre politique de prix permanente.

2600, boul. Laurier 2590, boul. Laurier 592, rue Racine 699, boul. Charest Est 59, boul. Taché
Sainte-Foy Sainte-Foy Loretteville Québec Montmagny
Tel.: 659-4169 Tel.: 659-3232 Tel.: 843-6542 Tel.: 523-6958 Tel.: 248-8383

Le 2 pour 1 signé: Guy Rouleau

AVIS DE CONVOCATION

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée
extraordinaire des membres de la Caisse populaire Des-
jardins des employés de Canadelle Inc. se tiendra le 31
octobre 1989, à 17h, au 655, Place Auclair, Ville Vanier
(cafétéria de Canadelle Inc.).Lors de cette assemblée extraordinaire, les membres
seront appelés à se prononcer sur la liquidation de la
Caisse.Tous les membres sont cordialement invités à y par-
ticiper.

Caisse populaire des employés de Canadelle Inc.

Le 10 octobre 1989

Michel Villeneuve,
secrétaire

Résultats

Tirage du 89-10-11

649 Vous pouvez
miser jusqu'à
20 h le mercredi
et le samedi

1 4 26 27 35 45

No complémentaire: 29

GAGNANTS LOTS
6/6 0 1 842 353,80 \$
5/6 + 3 232 000,10 \$
5/6 199 2 674,50 \$
4/6 12 418 82,40 \$
3/6 259 188 10,00 \$

VENTES TOTALES: 14 857 777,00 \$

PROCHAIN GROS LOT
(APPROXIMATIF): 4 000 000,00 \$

PROCHAIN TIRAGE: 89-10-14

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En
cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Maison d'Entraide l'Arc-en-Ciel

CAMPAGNE DE FINANCEMENT

10e ANNIVERSAIRE

BOTTINS 89-90

Des personnes autorisées visi-
teront votre foyer pour vous
offrir le bottin Arc-en-Ciel au
coût de 5\$. Ce bottin contient
un répertoire téléphonique des
organismes bénévoles de la
région.

Objectif: 200 000 \$

Aidez-nous - Procurez-
vous votre bottin.

PIÈCE DE THÉÂTRE

La Maison d'Entraide Arc-en-Ciel en
collaboration avec le centre culturel
Le Café des Arts présente:"UN 24 HEURES (OU PRESQUE)
DANS LA VIE DE LA REINE
D'ÉGYPTE KOUSSA-KOUSSA"Comédie très légère
de Denyse Descaux
les 14 et 15 octobre 1989 à 20h
à l'auditorium du Centre François-Charon

ENTRÉE: 7 \$

LORS DE CES SOIRÉES, DES PRIX DE
PRÉSENCE SERONT ATTRIBUÉS

INFORMATION ET RÉSERVATION: 522-2915

La Maison d'Entraide offre une thérapie aux alcooliques et aux toxicomanes.

L'étoile rouge
ne brille plus
sur BudapestBUDAPEST (AP, AFP) —
L'énorme étoile rouge
lumineuse installée sur le toit
du parlement hongrois a été
éteinte hier et sera retirée, a
annoncé l'agence officielle MTL.Cette annonce fait suite à la déci-
sion de retirer progressivement de
tous les édifices publics et usines
ce symbole du communisme, pour
le remplacer par un emblème na-
tional.Elle est la conséquence de la
décision prise, samedi dernier,
par le Parti communiste hongrois
de se transformer en Parti socia-
liste.Le retrait de l'étoile rouge du
parlement ne devrait pourtant,
pour des raisons financières et de
sécurité, pas avoir lieu avant le
premier semestre.

Un nouveau PC

Par ailleurs, la société Janos
Kadar, un groupe de communistes
conservateurs, a annoncé l'inten-
tion de créer un nouveau parti
communiste.Roland Antoniewicz, secrétaire
général de la société Janos Kadar,
a estimé que le nouveau parti so-
cialiste « n'avait pas le droit moral
de se considérer comme succes-
seur de l'ancien PC ».Antoniewicz a également indi-
qué que le nouveau parti créerait
son propre quotidien pour rem-
placer l'ancien organe du PC
« Nepszabadsag » qui est devenu
un journal socialiste. Le nouveau
quotidien s'appellera « Marteau et
faucille », a précisé Antoniewicz.

Dénonciation

Le secrétaire général de la so-
ciété Janos Kadar s'est aussi pris à
la décision des dirigeants hon-
grois d'éteindre l'étoile rouge in-
stallée sur le parlement ainsi que
s'autres édifices publics du pays.

Pettersson n'est plus l'assassin de Palme

STOCKHOLM (AP, AFP) — Une cour d'appel a annulé, hier, la condamnation à la prison à vie de Christer Pettersson, qui avait été reconnu coupable, en juillet, du meurtre du premier ministre suédois Olof Palme le 28 février 1986.

Quelques heures plus tard, Pettersson, un homme au lourd passé judiciaire, a été remis en liberté.

La juge Birgitta Blom, présidente de la cour d'appel, a déclaré que la preuve présentée au procès n'était pas suffisante pour condamner Pettersson et qu'il devait donc être acquitté. Le tribunal se composait de quatre magistrats et de trois jurés désignés. L'étude de l'appel de Pettersson a duré trois semaines et a pris fin lundi.

Le jugement de la cour d'appel pourrait être porté devant la Cour suprême, mais il s'agit là d'une lointaine possibilité car le plus haut tribunal, normalement, n'accepte d'étudier les affaires qui peuvent conduire à un précédent judiciaire.

« Je suis surpris. Je ne pensais jamais que je serais acquitté car, même si je suis innocent, je craignais le maintien de la condamnation compte tenu de mon passé », a déclaré Pettersson en quittant la prison de Kronoberge en compagnie de son avocat, Me Arne Liljeros.

Pas de mobile, pas d'arme
La condamnation de Pettersson avait causé une certaine surprise, la poursuite n'ayant pu avancer le moindre mobile, l'arme du crime n'a jamais été retrouvée et aucun témoin n'avait vu l'accusé faire feu sur Olof Palme.

Ce sont les témoignages de passants, selon lesquels Pettersson se trouvait sur les lieux du crime, qui avaient conduit à sa condamnation.



Christer PETTERSSON

Même si le dossier Pettersson est en principe fermé, l'affaire Palme n'est pas close.

« Le travail de la police et de la justice doit continuer et continuera avec toute l'énergie nécessaire », a déclaré le premier ministre Ingvar Carlsson, à l'annonce de la libération de Pettersson. « Je suis persuadé, a-t-il ajouté, que c'est le sentiment profond et la volonté du peuple suédois. »

Toutefois, il sera difficile de trouver un autre suspect, car tous les témoins du meurtre, retrouvés par la police, avaient déclaré que la seule personne vue sur les lieux du crime était Pettersson.

Par ailleurs, Pettersson entend obtenir une compensation pour ses 10 mois passés en prison. Son avocat a dit qu'il prendrait position sur cette question après avoir pris connaissance du verdict qui ne sera annoncé officiellement que le 2 novembre.

Les Soviétiques sont en proie à l'ovnimania

MOSCOU (Reuter) — L'Union soviétique est en proie à l'ovnimania : après que l'agence TASS eut rapporté, au début de la semaine, que des visiteurs, venus de l'espace, avaient posé leur engin à 500 km de Moscou, le journal des Jeunesses communistes, Komsomolskaïa Pravda, a affirmé hier qu'un de ses reporters avait parlé à des extra-terrestres venus de la planète « Étoile rouge », inconnue des astronomes.

Le journaliste Pavel Moukhortov assure qu'il a rencontré des extra-terrestres dans la nuit du 30 juillet près de Perm, dans les montagnes de l'Oural.

Selon lui, les créatures avaient une taille de deux à quatre mètres et luisaient dans la nuit. Il affirme leur avoir « parlé » d'une distance d'environ 300 mètres. En fait, les créatures lisaient ses pensées et répondaient en faisant apparaître devant lui des lettres lumineuses.

La Komsomolskaïa ne précise pas dans quelle langue la discussion a été tenue, mais rapporte les échanges entre le reporter et les extra-terrestres.

Les bactéries de la pensée

Moukhortov : « D'où venez-vous ? »

Les extra-terrestres : « De la constellation Libra, l'Étoile rouge — notre patrie. »

Moukhortov : « Quel est votre but ? »

E.T. : « Cela dépend du centre. Nous sommes dirigés par un système central. »

Moukhortov : « Pouvez-vous m'emmener sur votre planète ? »

E.T. : « Pour vous, ce serait un voyage sans retour. Pour nous, ce serait dangereux. »

Moukhortov : « Pourquoi dangereux ? »

E.T. : « Vous apporteriez les bactéries de la pensée. »

Cet étonnant dialogue est le dernier élément en date d'une série d'articles sur d'étranges apparitions en URSS.

La région de Perm est depuis 1983 le théâtre de curieux phénomènes, comme l'apparition dans le ciel de globes de couleur orange ou la découverte sur le sol de larges traces circulaires, précise la Komsomolskaïa qui rapporte également d'autres témoignages.

Créatures sans tête

Le 16 juillet, les employés d'une ferme collective affirmèrent avoir vu dans la campagne un



La Komsomolskaïa Pravda a publié, hier, cette photo d'un skieur se dirigeant vers un mystérieux globe orange, dans la région de Perm.

groupe d'énormes créatures noires, sans tête, se déplaçant comme s'ils étaient à moto.

Des enfants, d'une colonie de vacances près de la rivière Kama, au nord de Perm, assu-

rent avoir rencontré à la mi-juillet des humanoïdes aux yeux brillants. Quand un garçon a lancé une pierre dans leur direction, l'un d'eux a tiré avec une arme et l'herbe a pris feu, ajoute le journal.

L'agence TASS avait auparavant fait état de l'atterrissage d'un ovni le 27 septembre dans un parc de Voronej, affirmant qu'une quarantaine de personnes avaient été témoins de la scène. Mercredi, la télévision soviétique a déclaré que ses journalistes dépêchés sur place n'avaient pu trouver un seul adulte pour confirmer cette apparition pourtant survenue à proximité d'un immeuble d'habitation de plusieurs étages. En revanche, un petit garçon a affirmé avoir vu le vaisseau spatial.

Un extra-terrestre de trois à quatre mètres de haut, avec trois yeux et portant une combinaison argentée, serait sorti par une trappe de l'ovni. Suivi d'un robot, il aurait fait un tour dans le parc et aurait disparu pendant cinq minutes. Les témoins ont remarqué qu'il portait à la ceinture un tube d'une cinquantaine de centimètres. Il l'a pointé vers un garçon de 16 ans qui a alors disparu. Quand l'humanoïde a regagné son vaisseau et que celui-ci a décollé, l'enfant est réapparu.

★ LA BAIE ★

LES AUBAINES-MYSTÈRE SONT MAINTENANT TROIS FOIS PLUS INTÉRESSANTES! 10% À 35% DE RABAIS

PREMIÈRE CATÉGORIE
15% À 30% DE RABAIS

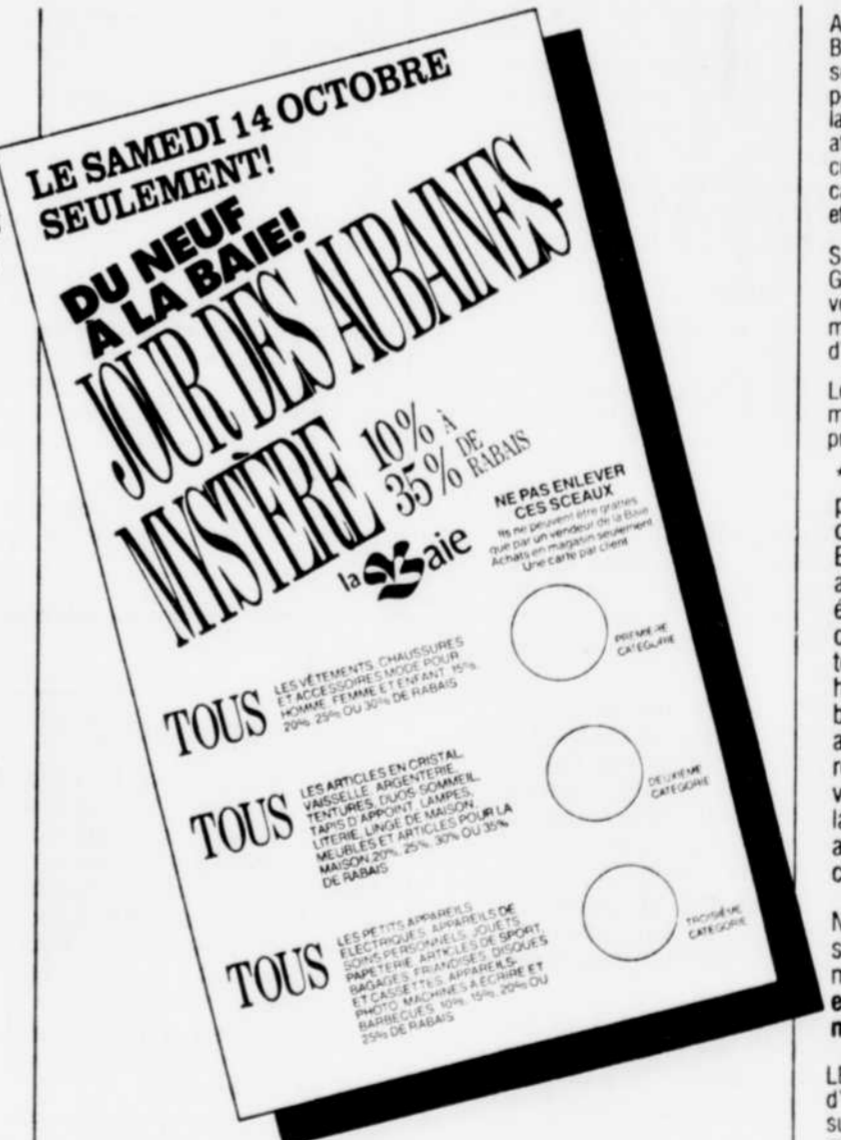
ÉCONOMISEZ 15%, 20%, 25% OU 30% SUR LE PRIX DE TOUS LES VÊTEMENTS, CHAUSSURES ET ACCESSOIRES MODE POUR HOMME, FEMME ET ENFANT.

DEUXIÈME CATÉGORIE
20% À 35% DE RABAIS

ÉCONOMISEZ 20%, 25%, 30% OU 35% SUR LE PRIX DE TOUS LES ARTICLES EN CRISTAL, VAISSELLE, ARGENTERIE, TENTURES, DUOS-SOMMEIL, TAPIS D'APPOINT, LAMPES, LITERIE, LINGE DE MAISON, MEUBLES ET ARTICLES POUR LA MAISON.

TROISIÈME CATÉGORIE
10% À 25% DE RABAIS

ÉCONOMISEZ 10%, 15%, 20% OU 25% SUR LE PRIX DE TOUS LES PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES, APPAREILS DE SOINS PERSONNELS, JOUETS, PAPETERIE, ARTICLES DE SPORT, BAGAGES, FRIANDISES, DISQUES ET CASSETTES, APPAREILS-PHOTO, MACHINES À ÉCRIRE ET BARBECUES.



LE SAMEDI 14 OCTOBRE



SATISFACTION GARANTIE. ON PEUT S'Y FIER!

Apportez votre carte Gratte-Aubaines à la Baie et un vendeur la validera et grattera les sceaux. Vous pourrez économiser 10% et peut-être même jusqu'à 35%*, sur le prix de la plupart des articles**. C'est toute une affaire! Vous pouvez utiliser votre carte de crédit ou payer comptant. Nous acceptons 5 cartes: la Baie, Simpson, VISA, MasterCard et American Express.

Si vous n'avez pas reçu votre carte Gratte-Aubaines par la poste, vous pouvez vous en procurer une dans n'importe quel magasin la Baie et vous êtes assuré d'économiser au moins 10%!

Les rabais s'appliquent à toute la marchandise à prix ordinaire, en solde ou à prix de liquidation.

**Exceptions: Tabacs, restaurants, produits de beauté et fragrances, commandes spéciales, fourrures, Boutique Cruz, sacs à main Bree, articles Polo, Liz Claiborne, gros électroménagers, fours à micro-ondes, chaînes stéréo, magnétoscopes, téléviseurs, aspirateurs et accessoires, humidificateurs, radios portatives, baladeurs, accessoires vidéo, accessoires audio, téléphones, répondeurs téléphoniques, caméras vidéo, radios-réveil, lecteurs de disques laser, convertisseurs, chèques-cadeaux ainsi que la plupart des services à la clientèle.

NOTE: Les rayons sous licence et services peuvent varier selon le magasin. Une liste complète des exceptions sera affichée dans le magasin la Baie de votre localité.

LES EMPLOYÉS de la compagnie de la Baie d'Hudson (actifs et retraités), de ses succursales et de ses filiales, ainsi que les membres de leur famille immédiate ne sont pas admissibles à l'offre de rabais de 15% à 35%.

*Pour chacune des catégories, les rabais sont répartis comme suit:
Vous avez une chance sur 100 d'obtenir le plus haut pourcentage de rabais.
Vous avez 3 chances sur 100 d'obtenir le pourcentage de rabais intermédiaire supérieur.
Vous avez 4 chances sur 100 d'obtenir le pourcentage de rabais intermédiaire inférieur.
Vous avez 92 chances sur 100 d'obtenir le plus bas pourcentage de rabais.

UNE CARTE PAR CLIENT

W.E. BÉGIN



« J'AURAI 85 ANS CET AUTOMNE »

Étonnant comme Raymond Gauthier, de chez W.E. Bégin ne fait pas son âge. En fait, les 85 ans c'est la boucherie W.E. Bégin qui les aura cet automne. Mais comme tous les autres employés, Raymond Gauthier est tellement intégré à l'établissement qu'il s'identifie à son succès et à sa longévité.

Bon anniversaire!



Raymond Gauthier
Gérant général

500, rue St-Jean, Québec 524-5271 • 520, rue de la Salle, Québec 529-1331

bugatti



Taillé dans un tissu Gore-Tex imperméabilisé, alliant chaleur et légèreté, cet imperméable d'hiver ne manque pas de chic ni d'allure, tout comme le reste de notre collection en magasin.

Boutique Masculine

3195, chemin Sainte-Foy
Centre de la Colline
656-9508

LES DÉLICES DE LA JOURNÉE! LA PAUSE DE LA JOURNÉE

Dégustez une assiette Oktoberfest pour aussi peu que 3,99 et obtenez un succulent dessert pour seulement 99c de plus.

Dès 14h, nous vous offrons le café, si vous prenez un morceau de tarte hollandaise aux pommes.

En vigueur le 14 octobre 1989 seulement dans tous les restaurants libre-service de la Baie.



ÉDITORIAL

Pour la paix dans la ville

Pour combattre la criminalité, offrons aux citoyens une meilleure qualité de vie. Ce vœu pieux couronnera, aujourd'hui à Montréal, la Conférence européenne et nord-américaine sur la criminalité urbaine.

Les quelque 800 participants venus d'une trentaine de pays constatent une même réalité inquiétante: la hausse des délits observée dans les grandes villes du monde depuis quelques mois est partout reliée au commerce et à la consommation des drogues. L'arrivée du crack, dérivé de la cocaïne et qui crée une dépendance quasi immédiate chez le consommateur, aggrave encore les choses.

Dès l'inauguration de la conférence, Richard Berkley, maire de Kansas City, lançait un dramatique cri d'alarme: « Vous avez peut-être été épargnés mais dans l'intérêt de tout le monde, il faut dès maintenant vous préparer pour lutter rapidement et énergiquement contre ce mal et bien informer la population ».

Aux États-Unis, entre 60 et 70 % des crimes sont reliés aux drogues; au cours des six premiers mois de 1989, la population des prisons déjà surpeuplées a augmenté de presque 8 %. Les statistiques concernant la situation à Montréal sont du même ordre, selon le directeur des forces policières de la Communauté urbaine, Alain Saint-Germain.

Les spécialistes admettent que toutes les mesures répressives ne suffiront pas à enrayer cette crise sociale qui doit être combattue à la source. Au Canada comme aux États-Unis — où les mesures d'aide sont encore moins développées qu'ici — on constate que la croissance de la pauvreté en milieu urbain est en grande partie responsable de la détérioration du climat social.

Nos problèmes avec la drogue n'atteignent pas encore l'état épidémique noté ailleurs, mais tous les éléments sont en place pour la propagation de la maladie. Il faut des mesures de prévention et de réhabilitation, déclare Pierre Blais, Solliciteur général du Canada. Quels remèdes concrets préconise-t-il?

Le maire Berkley remarque que la violence s'est déchainée sur sa ville dès l'arrivée du crack; ce n'est cependant qu'une manifestation du mal dont souffrent toutes les grandes villes d'Amérique. Le chômage et la pauvreté croissante — augmentation, entre 1979 et 1987, de 41 % dans l'ensemble du pays — et leur cortège de malheurs ont depuis longtemps été identifiés par tous comme les ferments de la crise.

Jean Doré, maire de Montréal, reconnaît que l'on s'est trop longtemps imaginé que la police pouvait régler tous les problèmes de criminalité. Comme le maire de Toronto, Art Eggleton, il croit nécessaire d'investir dans la répression du crime mais ajoute que la société doit identifier le danger quand des gens n'ont pas les moyens de vivre dans des logements décentes et qu'on les abandonne à leurs misères.

Rupture de la vie de quartier, déchirure du tissu social urbain, désintégration de la famille et perte des valeurs qui servaient de repères contre la délinquance appartiennent au même cortège de malheurs. Quand l'espoir disparaît, la paix meurt.

La Conférence a constaté que là où l'on a réussi la rénovation urbaine, la violence a pu être nettoyée, souvent même par les habitants qui ont pris les choses en charge. Mais pour que cela devienne possible, le développement doit répondre aux besoins de la population et la spéculation foncière, elle, rester au service de cette population. Vérité trop souvent oubliée, d'où la violence.

MARTINE R.-CORRIVAUULT

Un tour de vis

David Peterson a mis tout son poids politique dans la balance, en faveur de la signature de l'entente du lac Meech. Dans une rencontre de presse jouée à la une des médias torontois, hier, il a affirmé avoir eu des contacts avec plusieurs premiers ministres provinciaux pour tenter de dénouer l'impasse actuelle.

Le premier ministre ontarien a joué un rôle clé dans la signature de l'entente constitutionnelle. Le Canada étant ce qu'il est, un refus de cette province aurait mis fin aux espoirs québécois. Aujourd'hui, les réticences proviennent de deux provinces, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba, qui refusent d'entériner l'accord, et d'une autre, Terre-Neuve, qui menace de scinder son vote antérieur favorable.

Nombre de Canadiens ne croient plus au Québec. Ils voient derrière toute action politique ou économique un vaste complot francophone ourdi par les indépendantistes ou la Caisse de dépôt.

La campagne à la direction du NPD chavire, suite aux élocubrations de Dave Barrett. Celle des libéraux menace de sombrer à son tour, sous la pression d'un Jean Chrétien qui ne demande rien de mieux que d'en découdre avec les nationalistes québécois.

La volonté d'un Jean Lapierre de réitérer le soutien de l'aile québécoise du Parti libéral canadien à l'entente du lac Meech et à la notion de société distincte, provoque en ce sens bien des remous.

Nul ne peut éviter d'y voir une connotation partisane en faveur du député Paul Martin, même s'il faut procéder à une analyse minutieuse avant de déceler la moindre idée directrice claire dans les prises de position du principal rival présumé de M. Chrétien dans la course au leadership.

Les partisans de Jean Chrétien sauront-ils respecter la solidarité libérale, ou tenteront-ils le diable en se battant contre le programme de leur propre parti? Certains proposent en guise de compromis d'évacuer ce débat. Quel courage!

Alors que le Québec libéral vient de signaler qu'il ne peut reculer, avec l'appui sans réserve d'un Ontario tout aussi libéral, le moindre soupçon de respect politique exigerait que l'aile québécoise du PLC embarque dans le jeu et donne, elle aussi, un autre tour de vis pour clore le processus de ratification.

RAYMOND GIROUX

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS IIPrésident et Éditeur:
ROBERT NORMANDÉditeur adjoint et rédacteur en chef:
CLAUDE GRAVELDirecteur de l'information:
DENIS ANGERSVice-président et trésorier:
CHARLES-A. POULINDirecteur de l'édition:
J.-JACQUES SAMSON

Les droits des réfugiés haïtiens: violés!

par BENJAMIN MULAMBA-MBUYI

Otawa a levé le moratoire qui empêchait l'expulsion du Canada, des demandeurs d'asile d'origine haïtienne. Nous apprenons cette nouvelle avec indignation. Cette décision qui nous semble discriminatoire est une forme de violation des droits des réfugiés et de la Convention de Genève que le Canada a ratifiée.

Sur la base de quels critères le bureau de la ministre Barbara McDougall pouvait-il lever le moratoire? Quelles garanties ces fonctionnaires ont-ils eu du gouvernement haïtien que les demandeurs d'asile extradés ne subiront pas de persécution dès qu'ils rentreront, abandonnés aux mains d'autorités qui déjà les considéraient comme des ennemis et des traitres?

Il ne suffit pas d'avoir fait un petit voyage touristique en Haïti pour conclure après ce bref séjour, que la situation est redevenue normale. Si l'on pouvait accepter cette hypothèse, les demandeurs d'asile devraient pouvoir l'apprécier à leur convenance, en fonction de ce qu'ils ont vécu avant, et décider si les changements de politique intervenus dans leur pays peuvent permettre leur retour sans qu'ils aient à craindre la répression.

L'appréciation de ces changements politiques incombe au ré-

fugié qui seul devrait pouvoir demander son rapatriement. Les autorités qui ont un jour accordé l'asile n'ont pas la juridiction ni la compétence pour prétendre garantir aux demandeurs d'asile un retour sans danger dans leur pays. Si elles le font, elles commettent une imprudence et une erreur grave et violent les droits des réfugiés.

Le changement politique en Haïti dont parle Ottawa est à mon sens transitoire et ne constitue pas la transformation fondamentale souhaitée des circonstances et ne saurait suffire pour que le moratoire soit levé.

Le statut de réfugié ne doit pas, en principe, être soumis à de fréquents réexamens, au détriment du sentiment de sécurité du bénéficiaire de ce statut, but de la protection internationale.

Le Haut-Commissaire aux réfugiés a toujours plaidé pour une politique généreuse en leur faveur. Il demande, pour des raisons humanitaires, quand un réfugié évoque des raisons impérieuses tenant à des persécutions antérieures pour refuser de se réclamer de la protection du pays dont il a la nationalité, qu'il ne fasse pas l'objet d'une mesure d'expulsion.

D'ailleurs, il est fréquemment admis que l'on se saurait s'attendre qu'une personne qui a été victime — ou dont la famille a été victime — de formes atroces de persécution accepte le rapatriement forcé. Même s'il y a eu un changement de régime dans le pays, cela n'a pas nécessairement entraîné un changement complet dans l'attitude de la population ni, compte tenu de son expérience passée, dans la dispositions d'esprit du réfugié.

Si le changement prétendu en Haïti est réel et permet de lever le moratoire sur l'expulsion des Haïtiens, qu'en est-il des craintes qu'ont ces Haïtiens? Aux termes de la convention de Genève, est réfugié toute personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays... Les Haïtiens répondant ainsi à la définition de la convention, ont le droit d'asile et protection doit leur être accordée par qui les a accueillis.

Leur refus de retourner en Haïti doit signifier, dans l'esprit des officiers de l'immigration, que réellement ces revendicateurs veulent éviter une éventuelle persécution. D'ailleurs la persécution est le mot clé de la définition du mot réfugié d'après la Convention de Genève de 1951, laquelle n'a jamais été précisée.

Peut-on comprendre que les officiers de l'immigration veulent nous faire croire que les seuls persécutés universellement reconnus demeurent les ressortissants de pays de l'Est comme les Cubains? Qu'attend alors Ottawa pour lever le moratoire sur l'ex-

pulsion des Polonais? N'y a-t-il pas eu changement politique en Pologne? Et au Bénin? Le président du Bénin a décrété une amnistie à tous les opposants. Mais quand il y a eu changement au Burundi, Ottawa n'avait pas envoyé d'oeil observateur.

Pour les Haïtiens, un des moyens d'éviter l'expulsion est le mariage. Ottawa prolongera-t-il la liste des raisons humanitaires?

Mme Louise Robic, lorsqu'elle était ministre québécoise des Communautés culturelles et de l'Immigration avait donné au fédéral une série de raisons humanitaires qui constituent une grande leçon sur les problèmes de l'immigration. La déportation des réfugiés n'est pas une solution humanitairement à encourager.

La vision humanitaire que renferme le mot « réfugié » devrait faire, comme le suggérait Mme Louise Robic, que les cas des demandeurs d'asile soient ainsi considérés, de façon humanitaire, et non froidement en regard de la définition de leur statut. Et que l'on tienne aussi compte de leur volonté d'intégration, de leur apprentissage de la langue, de leur capacité d'accès et de leur intégration au marché du travail.

« Car on ne quitte pas son pays par gaieté de coeur », disait Olf Palm.

M. Benjamin Mulamba-Mbuyi est le représentant de l'AMR au Canada (Association pour l'étude du problème mondial des réfugiés).

Votre Opinion

Ils se ressemblent

Pour les syndicats, la recherche de la sécurité d'emploi absolue est l'objectif sine qua non. Cette formule a été essayée en URSS avec le résultat qu'aujourd'hui tout est rationné, la productivité est presque nulle. Pourtant, il y a 75 ans, la Russie était le grenier du monde.

L'homme est le seul animal qui se laisse prendre plus d'une fois au même piège.

En terminant, quelle différence y a-t-il entre un méchant capitaliste et un honnête syndiqué?

Le méchant capitaliste achète au plus bas prix possible et revend au plus haut prix possible. L'honnête syndiqué travaille le moins possible pour être payé le plus possible.

Antonio Angers
Ste-Foy

Il s'explique

(En réponse à M. Charles Paquet, pour sa lettre publiée le 27 septembre, à propos du passeport gastronomique)

A M. Paquet et à tous mes clients

Le monde de la restauration vous savez est une vraie jungle.

Je dois consacrer à mon travail entre 60/70 heures par semaine pour faire fonctionner mon petit restaurant d'une cinquantaine de places. J'offre toujours le meilleur service possible à mes clients, ma nourriture est toujours fraîche, de qualité et vendue au meilleur prix possible. En général, ma clientèle est toujours satisfaite.

En restauration, contrairement à la croyance populaire, les profits sont maigres compte tenu des efforts qui y sont mis, soit en moyenne entre 6 et 9 % de marge bénéficiaire. Seules les grandes chaînes de restauration rapide peuvent s'attendre à quelque chose comme 15 % (magazine Affaires juin 1989, p. 41) Telle est la réalité M. Paquet et tout restaurateur expérimenté saura vous confirmer mes dires.

Alors comment pensez-vous qu'un restaurateur puisse offrir un produit de qualité alors qu'il offre 50 % de réduction sur le prix de ses repas comme le propose le passeport gastronomique? C'est carrément impensable! C'est laisser croire aux consommateurs qu'on peut vendre à moitié prix et faire encore de fabuleux profits. C'est archi faux!

La réalité M. Paquet est autre et si vous lisez régulièrement le

journal que vous avez entre les mains, vous avez dû y lire à propos du passeport gastronomique les extraits suivants: « les promoteurs ont été obligés de recruter 13 nouveaux établissements... Certains ont fait faillite et plusieurs autres n'étaient pas intéressés à vivre l'expérience une deuxième année consécutive ». (LE SOLEIL samedi 9 sept. page G-3).

Si je veux offrir un bon service et une bonne qualité de plats, je n'ai d'autre choix que de limiter à chaque soir le nombre de détenteurs de passeport gastronomique à environ 25 % du nombre total de mes clients. Encore là, avec cette façon de faire, dont vous avez dû faire les frais, je m'en excuse, je ne fais aucun profit, mais j'espère en retour me garantir une clientèle régulière. Si je voulais accueillir tous les détenteurs du passeport, je devrais leur réserver mon restaurant au grand complet 300 jours par année!

Les vrais gagnants dans cette histoire, vous l'avez sans doute deviné M. Paquet, sont ni vous ni moi mais les brillants promoteurs du passeport gastronomique qui ont su « endormir » pendant deux ans les grands noms de la restauration à Québec.

Si vous avez l'intention d'acheter le passeport gastronomique édition 1989-1990, de grâce n'en faites rien car vous serez, vous et 7,499 autres consommateurs, les artisans d'une déchéance certaine de la restauration qui est la fierté d'une ville comme Québec.

En tant que nouveau propriétaire depuis le 15 août 1989, je ne suis d'aucune façon obligé de respecter les engagements de l'ancien propriétaire. J'ai dû composer à ma façon l'application du passeport, d'une manière regrettable, j'en conviens. Espérant que vous saurez me pardonner. Votre hôte,

Daniel Larochelle
Café-restaurant Les Gros-Loups
Québec

N.D.L.R.

Adressez vos lettres à la Tribune des lecteurs et lectrices du SOLEIL, 390, Saint-Vallier Est G1K 7J6 (647-3368). Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit d'éditer et d'abréger ces lettres au besoin.

Le MiG-23 s'est moqué de la défense antiaérienne d'Israël

JÉRUSALEM (AFP) — Israël a ouvert, hier, une enquête afin de savoir comment un pilote syrien, aux commandes d'un MiG-23, a pu survoler le territoire israélien durant sept minutes et se poser sur un aéroport civil, sans qu'aucun appareil ne soit dépêché pour l'intercepter.

L'avion, piloté par le major Adel Bassem, 34 ans, a atterri sur une piste utilisée par des avions faisant de l'épandage aérien, à Megiddo, à environ 100 km de Jérusalem. Des témoins de l'atterrissage ont confirmé que l'avion n'était pas escorté par des appareils militaires israéliens et que Bassem avait dû attendre 20 minutes avant de voir les premiers militaires arriver sur les lieux.

L'avion ne transportait ni

bombes, ni missiles, mais ses canons de 23 mm avaient 200 obus.

Le général Dan Shomron, commandant en chef des forces armées, a annoncé que la commission d'enquête, composée de deux hauts gradés de l'aviation, devra principalement éclaircir trois points : le fonctionnement des radars implantés sur les hauteurs du plateau du Golan survolées par le pilote syrien, le fonctionnement des systèmes d'alerte et enfin le

fonctionnement du système de défense antiaérienne.

Le premier ministre Yitzhak Shamir, tout en se réjouissant de la capture d'un appareil moderne, a déclaré qu'une « enquête a été ouverte pour répondre à toutes les questions que la population se pose à juste titre ».

Mercredi soir, 12 heures après l'atterrissage de l'appareil, le ministre de la Défense Yitzhak Rabin n'était pas en mesure d'expliquer comment l'appareil syrien avait pu franchir les lignes de défense israéliennes des hauteurs du Golan.

« La Syrie demeure l'ennemi principal d'Israël et n'attend que l'occasion de nous attaquer », avait affirmé la semaine dernière le général Shomron, en soulignant que les forces israéliennes déployées sur le Golan étaient en permanence sur le qui-vive.

Le MiG-23 a volé à 50 mètres d'altitude au-dessus du territoire israélien. Son survol en rase-mottes a d'ailleurs été une source d'étonnement dans plusieurs localités du pays. Le pilote avait abaissé son train d'atterrissage pour indiquer que ses intentions étaient pacifiques.

Le ministre Rabin a déclaré que les radars israéliens avaient détecté la présence du MiG, mais a refusé de confirmer ou de nier les rapports selon lesquels l'ordre de faire décoller des intercepteurs n'a jamais été donné.

Le chef du PC de l'Azerbaïdjan a acheté la paix, mais à quel prix !

BAKOU, URSS (NYTNS) — Le chef du Parti communiste de l'Azerbaïdjan a « acheté la paix » dans cette république soviétique, le mois dernier, en acceptant à peu près toutes les exigences d'un groupe nationaliste azéri n'ayant aucun statut officiel.

La conclusion de cet accord, qualifié de « protocole » par le Front populaire d'Azerbaïdjan, a permis, cette semaine, la levée du blocus ferroviaire de la république voisine d'Arménie.

La conclusion du « protocole », dont l'existence n'a pas été mentionnée par les médias officiels soviétiques, démontre un changement radical dans l'exercice du pouvoir de cette

république de la mer Caspienne, où le Parti communiste local a toujours régné en maître, sans tolérer la moindre forme de contestation.

Depuis qu'il a signé l'entente avec le mouvement nationaliste, le 13 septembre, le chef du PC azerbaïdjanais, Abdul-Rahman Vezirov, a rempli les 10 engagements qu'il avait alors pris, dont la légalisation du Front populaire, la levée du couvre-feu et, ce

qu'il a de plus étonnant, la convocation d'une session extraordinaire du Parlement de la république pour adopter une nouvelle loi sur la souveraineté de l'Azerbaïdjan.

Cette loi, qui a été pratiquement écrite par le Front populaire, affirme que l'Azerbaïdjan a le droit de défier les autorités de Moscou et même de se séparer de l'URSS.

En échange de ces nombreuses concessions, Vezirov a obtenu que le Front populaire mette graduellement fin à sa grève de protestation paralysant un grand nombre d'entreprises et empêchant les convois de fret d'atteindre l'Arménie.

En Bref

■ Canadien, lauréat du prix Nobel

WASHINGTON (AFP, AP) — Les professeurs Sydney Altman, un Canadien, et Thomas Cech, un Américain, qui viennent de remporter le prix Nobel de chimie, et leurs collègues Norman Ramsey et Hans Dehmelt, lauréats de celui de physique avec le professeur ouest-allemand Wolfgang Paul, se sont déclarés surpris et ravis d'avoir obtenu cette distinction. « Bien sûr, je suis surpris. Il serait stupide de s'attendre à obtenir le prix Nobel », a déclaré à M. Altman, 41 ans, qui est natif de Montréal. Il est professeur depuis 1980 au département de biologie de l'université de Yale à New Haven, au Connecticut. Le jury Nobel a couronné les professeurs Altman et Cech pour leur découverte des propriétés catalytiques de l'acide ribonucléique (RNA).

■ Echauffourées devant le pape

DILI, Timor-Oriental (AP) — Le pape Jean-Paul II a appelé, hier, l'Indonésie à respecter les droits de l'homme à Timor oriental, un ancien territoire portugais annexé par Djakarta en 1976, et à y promouvoir le développement économique. Les dernières minutes de la messe que le Saint-Père a célébrée devant 60,000 fidèles dans la banlieue de Dili ont été interrompues par des échauffourées qui ont mis aux prises une vingtaine de jeunes gens membres du FRETILIN, mouvement de lutte pour l'indépendance de Timor-Est, et les forces de l'ordre.

■ Sanglante bagarre

WASHINGTON (AFP) — 142 marins et fusiliers marins américains ont été blessés, la plupart légèrement, lors de la sanglante bagarre qui s'est déroulée mercredi soir à Lisbonne, a déclaré hier le porte-parole du Pentagone, Pete Williams. Le porte-parole a clairement indiqué que certains d'entre eux ont été blessés par les matraques de la police portugaise mais il a souligné que le Pentagone ne savait pas exactement ce qui s'était passé. « Tout le monde cherche à savoir qui a commencé et ce qui s'est passé, je ne le sais pas », a-t-il poursuivi. Des marins britanniques auraient aussi pris part à la bagarre.

Avant le décollage, le rotor du DC-10 avait une fissure

WASHINGTON (AP) — Des enquêteurs fédéraux ont annoncé, hier, qu'ils avaient découvert une fissure remontant avant le vol dans le disque principal du rotor du moteur du DC-10 de United Airlines qui s'est écrasé, le 19 juillet, à l'aéroport de Sioux City, dans l'Iowa.

James Kolstad, directeur intérimaire du Bureau national pour la sécurité des transports, a dit que « la nature, les dimensions et les raisons de la fissure » n'avaient pas encore été déterminées.

La pièce a été découverte, il y a trois jours, à moitié enfouie dans un champ de maïs de l'Iowa.

« On ne sait pas encore si cette fissure pouvait être normalement décelée avant l'accident ou si elle est à l'origine de l'explosion du moteur », a précisé Ted Lopatkiewicz, porte-parole du bureau.

L'explosion du moteur avait provoqué la défaillance de tous les systèmes hydrauliques de l'avion, rendant son pilotage quasi impossible. Le pilote avait presque réussi un atterrissage, mais le DC-10 avait finalement percuté la piste, causant la mort de 112 des 296 passagers de l'appareil.

CRÉER L'HARMONIE ENTRE VOS CINQ CORPS
Dimanche 15 octobre 11 h.
ECKANKAR®
 CENTRE DE QUÉBEC
 1368, chemin Sainte-Foy
 app. 2
 681-8501
 (message enregistré)

M.D.I.
 67A, St-Cyrille Est
 Québec (Québec)
286 12 Mhz 1024k
 — 80286 12 Mhz
 — Lecteur Panasonic 1.2 mg
 — 1024k de mémoire 120 ns
 — Carte Multi I/O, sortie série, parallèle et sortie joystick
 — Carte contrôleur
 — Clavier 101 touches Dataware xt/at
 — Boîtier à caractéristiques multiples
 — Bloc d'alimentation 200 watts CSA
 — Dos 3.3
 — Garantie 1 an, pièces et main-d'œuvre
 Notre prix:
984\$
 (418) 529-1480
 Pas de mauvaises surprises

COURS DE RADIESTHÉSIE - GÉOBIOLOGIE

Radiesthésie: développer votre 5e sens
 Géobiologie: détecter les courants telluriques, les ondes de forme
 Imprégnations négatives

NOUVEAU DÉVELOPPEZ VOTRE 7e SENS
 Énergie "élémentale"

Contrôle et développement psychique
 Énergie de l'éther du Versseau
 Protection et harmonisation de votre vie

Découvrez vos guides
 Alimentation du futur
 Harmonie microcosme macrocosme
 Énergie pyramidale
 Votre nom original
 Perception sensorielle intérieure

Solrée d'information:
 le vendredi 13 octobre 1989
 20 heures

L'AUBERGE DES GOUVERNEURS
 (Salle Jacques-Cartier)
 Sainte-Foy (Québec)
 (entrée libre)

SUIVEZ-LA...

PLACE STE FOY

AU SALON DESTINATION SKI. DU 12 AU 15 OCTOBRE, ELLE VISITE STATIONS DE SKI, AUBERGES DU QUÉBEC.

À SUIVRE À

À GAGNER: 88 PRIX OFFERTS PAR LE RELAIS, STATION TOURISTIQUE STONEHAM, MONT ST-CASTIN, MONT STE-ANNE, LE MASSIF, MONT GRAND FONDS.

- 9 BILLETS DE SAISON DE JOUR ET/OU DE SOIRÉE.
- 71 BILLETS DE JOURNÉE
- 8 FORAITS SKI-HÉBERGEMENT.

POUR PARTICIPER: REMPLISSEZ LES COUPONS DISPONIBLES DANS CHACUN DES KIOSQUES DES 6 STATIONS DE SKI PARTICIPANTES ET DÉPOSEZ-LES DANS LA BOÎTE AU KIOSQUE DE CHIK-99.

**TIRAGES: LE SAMEDI 14 OCTOBRE À 16H00
 LE DIMANCHE 15 OCTOBRE À 16H00**

LA PLAGE QU'ON COURT!

C'EST **CHIK 98 FM** EN COLLABORATION AVEC **NISSAN** ET **LE SOLEIL** QUI VOUS L'OFFRE!

GAGNEZ LA TOUTE NOUVELLE STANZA GXE 1990 DE NISSAN D'UNE VALEUR DE 22 500 \$

OU L'UN DES 5 VOYAGES DOUBLES AU SUPER CLUB *** DE 3 560 \$**

ou l'un des 25 prix de 98 \$ en argent.

EN TOUT 45 865 \$ EN PRIX À GAGNER!

Tout tirage quant à la conduite et au l'attribution d'un prix de ce concours peut être soumis à la Régie des Loteries et Courses du Québec. Ne peuvent participer à ce concours tous les membres du personnel des entreprises qui collaborent ainsi que les gens résidant à la même adresse qu'elles. Règlements disponibles à CHIK 98 FM et au Soleil.

LA PLAGE QU'ON COURT!
 LA PLAGE QU'ON COURT!
 LA PLAGE QU'ON COURT!
 LA PLAGE QU'ON COURT!
 LA PLAGE QU'ON COURT!

Nom _____
 Adresse _____
 Code postal _____
 Moy de passe _____

LE SOLEIL
 CHIK 98 FM
 NISSAN

A-12

L'interurbain à moindre frais,
Voilà ce dont le lion rêvait.
Pour trois raisons qu'il cite ici,
Par Téléplus il est conquis.



LE NOUVEAU SERVICE TÉLÉPLUS



**Avec Téléplus je profite en somme
De l'interurbain au maximum.**

Le nouveau service Téléplus^{MC} de Bell Canada vous donne une réduction de 15 % sur le coût de vos appels interurbains admissibles*. Si vos dépenses mensuelles sont supérieures à 27 \$, choisissez la formule qui vous convient le mieux. Pour un tarif mensuel de 4 \$** vous obtenez une réduction de 15% sur les premiers 100 \$ d'interurbain, pour un tarif de 10 \$**, 15% sur les premiers 400 \$ d'interurbain.



**Téléplus me permet librement
D'appeler sur tout le continent.**

Ces formules sont disponibles pour les interurbains faits au Canada et pour ceux à destination des États-Unis (à l'exception de l'Alaska et d'Hawaï). Vous pouvez ainsi choisir pour chacun de ces deux territoires la formule la plus profitable. Les frais d'abonnement ne vous sont facturés qu'une seule fois si vous vous abonnez aux deux territoires au même moment.



**Et si m'en dit le cœur,
Je peux téléphoner à toute heure.**

Téléplus est valable en tout temps, même sur les interurbains effectués par télécopieur. Et il n'exige ni équipement supplémentaire, ni code d'accès. De plus, la réduction de 15% s'ajoute aux rabais des périodes de tarifs réduits! Pour vous abonner ou vous renseigner, composez le 1 800 668-BELL.

**Le service Téléplus de Bell.
Une autre façon de
se tailler la part du lion.**

**L'efficacité
passe par Bell^{MC}**

Bell

Membre du réseau national
Telecom Canada

*Communications de numéro à numéro par l'interurbain automatique à l'exclusion des appels acheminés à l'aide de la Carte d'appelTM et des communications tarifées en vertu de tout autre service interurbain.
**Plus les frais d'abonnement.